

AMOA Amlan Estelle Dorothée Christelle

SUJET DE RECHERCHE

L'INSECURITE ALIMENTAIRE EN MILIEU RURAL IVOIRIEN :

Cas de pénurie du manioc dans la Sous-préfecture de Bonoua

Année scolaire : 2017-2018

SOMMAIRE

Dédicace.....	3
Remerciements.....	4
Liste des tableaux et des graphiques.....	6
Liste de sigles et abréviation.....	7
Introduction.....	9
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	11
Chapitre I : cadre théorique de l'étude.....	12
Chapitre II : cadre méthodologique de l'étude.....	41
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	53
Chapitre I : Présentation cartographique de la Sous-préfecture de Bonoua.....	54
Chapitre II : Présentation générale de la sous-préfecture de Bonoua.....	55
TROISIEME PARTIE : FACTEURS SOCIAUX EXPLICATIFS DE LA PENURIE DU MANIOC A BONOUA.....	67
Chapitre I : Caractéristiques sociodémographiques des producteurs de manioc.....	68
Chapitre II : Dynamique de l'hévéaculture et pénurie du manioc.....	73
Chapitre III : Le système de commercialisation du manioc comme élément justificatif de la pénurie du manioc à Bonoua.....	85
Chapitre IV : Impact de la pénurie du manioc sur la sécurité alimentaire de la population de Bonoua.....	95
Conclusion.....	102
Bibliographie.....	105
Annexes.....	111
Table des matières.....	116

DEDICACE

Aux membres de ma famille :

A NOGBOU Tanan Colette, ma mère ;

A monsieur et madame ABAKA, mon oncle et ma tante ;

A mes frères et sœurs ;

Et enfin à mes cousins(es) et mes amis pour tous leurs soutiens.

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette présente étude sur l'insécurité alimentaire en milieu rural ivoirien, a été pour nous, une occasion de mettre en pratique les connaissances acquises au cours de notre formation en Sociologie et en étude du développement rural.

Cependant, elle n'aurait pas été possible sans la participation de certaines personnes. C'est pourquoi, nous tenons à signifier notre gratitude à toutes ces personnes qui, de loin ou de près ont contribué à la réalisation de ce mémoire de master.

Nous tenons à tout d'abord à remercier Docteur KOUADIO Amani Augustin, Maître-assistant de sociologie, qui nous a accepté dans le groupe d'étudiants inscrits sous sa direction scientifique. Que le cher maître soit assuré de l'honneur que nous éprouvons à être sous sa tutelle scientifique.

Nous tenons, ensuite à remercier Professeur BABA Bi Youzan, Professeur Titulaire de Sociologie, qui en dépit de ses multiples occupations a bien voulu superviser ce travail. Nous ne savons comment lui témoigner notre gratitude.

Un remerciement particulier aux Docteurs OKOU Kouakou Norbert et NIAMKE Jean-Louis pour leur disponibilité, assistance et soutien pendant la réalisation cette étude. En effet, leurs critiques et suggestions ont été d'un apport capital dans la rédaction de cette étude.

Nous remercions également Docteur VONAN Pierre Claver qui nous a motivé, inspiré durant tout ce travail. Ainsi qu'au doctorant KOUAME Kra pour ses conseils, pour avoir été indulgent et attentif pendant la réalisation de ce travail, sans toutefois oublier Monsieur DIARRASSOUBA, le responsable du SDR de

Bonoua et sa secrétaire, ainsi que Monsieur N'GUATTA, responsable de l'agence ANADER et à toute la population de Bonoua pour leur collaboration.

Toutes nos reconnaissances et remerciements vont à l'endroit de notre mère NOGBOU Tanan Colette pour nous avoir permis de continuer nos études. Aussi, à notre oncle et tante ABAKA, nos tuteurs pour nous avoir accepté au sein de leur famille. Ils y ont mis toute leur énergie, tous les moyens financiers pour notre réussite. Raison pour laquelle, ces simples mots ne sauront peser le poids de nos sentiments, car la gaité d'un enfant se reflète dans la fierté de ses parents.

Aussi, souhaitons-nous remercier nos amis, KOUASSI Marina et surtout BOKO Nadège, ZAMBLE Bi Yves pour nous avoir permis l'utilisation de leur ordinateur pour nos recherches par internet ainsi que pour la rédaction de ce travail.

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : cadre de vérification de l'hypothèse 1.....	18
Tableau 2 : cadre de vérification de l'hypothèse 2.....	20
Tableau3 : répartition des producteurs de manioc selon l'âge	69

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : répartition des producteurs de manioc selon le sexe	68
Graphique 2 : répartition des producteurs de manioc selon l'origine sociale.....	70
Graphique 3 : répartition des producteurs de manioc selon le niveau d'instruction.....	71

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANADER : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural

ANSD : Agence Nationale de Statistique et de Démographie

CNRA : Centre National de Recherche Agronomique

DSRP : Document de Stratégie du Développement et de Réduction de la Pauvreté

FAO : Food and Agriculture Organization (Organisation pour l'alimentation et l'Agriculture)

FCFA : Francs des Communautés Financières Africaines

FIDA : Fonds International de Développement Agricole

IFCI : Institut Français de la Côte d'Ivoire

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PIB : Produit Intérieur Brut

PNIA : Programme National d'Investissement Agricole

PNSA : Programme National de Sécurité Alimentaire

SALCI : Société Alsacienne de la Côte-d'Ivoire

SATMACI : Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire

SDR : Secteur de Développement Rural

SIACA : Société Ivoir-Allemande de Conserve d'Ananas

SOCABO : Sociétés Coopératives Agricoles de Bonoua

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION

Au lendemain de l'indépendance, la Côte d'Ivoire a choisi comme stratégie de développement la promotion des cultures d'exportation (Dian, 1985), notamment le café et le cacao. Pour réaliser cette politique, l'Etat ivoirien a mis en place des structures d'encadrements agricoles (comme SATMACI qui est devenue par la suite l'ANADER et le CNRA) pour développer l'agriculture, aussi, a-t-elle mis en place une politique d'immigration (pour attirer la main d'œuvre étrangère) qui a servi dans les plantations industrielles. Ces actions vont permettre ainsi à la Côte d'Ivoire d'atteindre un certain nombre de performances, d'où elle va occuper la première place pour le Cacao et la troisième place pour le café (*miracle économique*). Depuis lors, ces cultures sont devenues le moteur du développement économique et social de la Côte d'Ivoire. La hausse de la production du café, du cacao et de l'hévéa est attribuable à l'utilisation de nouvelles variétés végétales et à l'accroissement des superficies de celles-ci (Ministère de l'agriculture, 2009). Alors que, pour les cultures vivrières, l'intensification est quasi absente et le système de production demeure essentiellement traditionnel. Cela se justifie par l'absence de politique agricole spécifique, les difficultés de financement des coopératives et de collecte d'informations statistiques fiables (Ministère de l'agriculture, *idem.*).

Toutefois, cette politique favorisant le développement des cultures industrielles au détriment des cultures vivrières a mis à jour l'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement ivoirien a mis en place plusieurs programmes afin de résoudre les problèmes de sécurité alimentaire. Mais, on constate que malgré les efforts déployés par le Gouvernement dans les tentatives de sécurisation alimentaire de la population ivoirienne, les problèmes sécurité alimentaire persistent toujours dans le milieu rural ivoirien. C'est le cas de la localité de Bonoua (zone forestière), qui

autrefois était connue pour sa forte production du manioc, connaît aujourd'hui une baisse de production au point d'en connaître une pénurie.

Pour parvenir à comprendre ce changement impulsé au niveau de cette localité, nous avons scindé notre travail en trois parties essentielles.

- La première partie expose les cadres théoriques et méthodologiques, qui nous a permis de construire le problème d'une part et d'autre part de choisir en fonction de la nature du problème, les techniques de collecte de données et la d'analyse qui conviennent.
- Nous avons présenté dans la deuxième partie la zone d'étude, en occurrence la localité de Bonoua.
- Enfin la troisième partie quant à elle, traite de l'analyser les facteurs explicatifs de la pénurie du manioc dans la Sous-préfecture de Bonoua

PREMIERE PARTIE :
CADRES THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

I-1. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

La justification du choix de cette étude, sur la question de l' :«*insécurité alimentaire en milieu rural ivoirien : cas de pénurie du manioc dans la sous-préfecture de Bonoua* », se résume à travers trois raisons ou motivations essentielles. En ce qui nous concerne, notre choix a été motivé par les raisons suivantes :

I-1-1.Raison d'ordre personnel

Nous avons choisi de traiter ce sujet parce qu'étant originaire de la localité de Bonoua, nous savons que le manioc constitue l'aliment de base de cette population. Par conséquent, compte tenu de la place de ce vivrier dans leur alimentation, Bonoua représente une grande zone de production du manioc.

En effet, auparavant on y trouvait le manioc frais et ses produits dérivés à moindre coût sur le marché local. Et en termes de sécurité alimentaire, le manioc était disponible et accessible pour tous les ménages. Aussi, la production était en quantité suffisante et contribuait à l'autosuffisance alimentaire des habitants de Bonoua.

Toutefois, nous avons constaté au cours de ces années que la production du manioc a régressé, à tel enseigne qu'il y a pénurie de ce vivrier dans cette localité. Ainsi, le manioc frais et ses produits dérivés commerciaux sont devenus cher et inaccessible sur le marché local. Alors même qu'il est produit dans toute la sous-préfecture de Bonoua (une zone, où le climat y est favorable au développement des cultures vivrières, en occurrence le manioc).

Raison pour laquelle en tant qu'étudiante en master de recherche en sociologie rurale, nous avons trouvé donc nécessaire d'étudier ce phénomène afin d'analyser les facteurs explicatifs de cette pénurie.

I-1-2. Raison d'ordre social

La pénurie du manioc dans la localité de Bonoua se manifeste non seulement par la faible disponibilité du manioc frais sur le marché local. Aussi par la rareté et la cherté des aliments à base de manioc sur le marché de ladite localité. Cette situation a occasionné la cherté de la vie sociale des ménages, en termes d'alimentation (l'insécurité alimentaire). Par conséquent, la pénurie du manioc peut entraîner la malnutrition, la faim, la baisse du pouvoir d'achat, voir même l'exode rural de cette localité, si des mesures palliatives ne sont pas prises pour remédier à ce phénomène. Vu que le manioc constitue l'aliment principal de cette population. Nous avons trouvé nécessaire faire une étude sur ce phénomène afin de connaître les raisons de cette pénurie du manioc. Puis d'attirer l'attention de l'Etat sur les conséquences que pourrait engendrer le phénomène de la pénurie du manioc, afin qu'il prenne des dispositions quant à la promotion des cultures vivrières, surtout du manioc dans les productions agricoles du pays.

I-1-3. Raison d'ordre scientifique

Plusieurs auteurs (Adayé, 2008 ; Kouamé, 2009 ; Oura, 2010 et Okou, 2015) ont travaillé dans la localité de Bonoua sur la culture du manioc, du fait de son caractère primordial dans l'alimentation des ivoiriens surtout des abouré. Aussi, ces travaux ont porté sur le développement de la culture du manioc et ses conséquences sur les rapports fonciers. Ces auteurs ont également travaillé sur la

promotion du manioc comme étant une réponse à la crise de l'ananas à Bonoua. Toutefois, ces travaux n'ont pas abordé la question de l'insécurité alimentaire causée par la pénurie du manioc dans cette même localité. C'est ce qui nous amène à travailler sur cette question, afin de contribuer aux travaux scientifiques dans le domaine de sécurité alimentaire.

I-2. PROBLEMATIQUE

La Côte d'Ivoire est un pays à vocation agricole avec une économie essentiellement basée sur l'agriculture. Depuis son indépendance, elle s'est engagée dans un processus de développement rapide, fondé principalement sur le développement de ses matières premières (le café et cacao) (Dutheil, 1976). Pour atteindre cet objectif, de nombreux facteurs ont joué en faveur de la croissance agricole : les conditions écologiques et climatiques, la disponibilité d'une main d'œuvre étrangère nombreuse et peu coûteuse, l'apport de capitaux étrangers enfin l'assistance technique (Dutheil, *idem*), ont contribué son développement économique, politique et social. Une politique agricole qui a permis l'avènement de ce qui fut baptisé le '*miracle ivoirien*' (premier producteur de cacao et troisième pour café au plan mondial).

Mais, on constate que cette politique ivoirienne pose le problème de la négligence des cultures vivrières au profit des cultures pérennes ou rentes. Un phénomène qui a accentué les problèmes de sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire, qui d'après Savane (1992) se pose de façon permanente : soit au niveau de l'adéquation entre les productions et les demandes alimentaires ; soit au niveau de l'équilibre entre les disponibilités et les besoins dans chacune des régions, car toutes les régions ne bénéficient pas des mêmes efforts d'intensifications et de modernisation dans la production, soit au niveau des disponibilités d'échanges entre les possesseurs de surplus de production et les ménages défavorisés, parce que ces derniers ne disposent pas de revenus suffisants pour faire face à leurs besoins alimentaires.

Toutefois, pour résoudre ces problèmes de sécurité alimentaire, le Gouvernement de la république de Côte d'Ivoire a apporté des solutions dites '*urgentes et efficaces*' dans le but de faire la promotion des produits stratégiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaire. A travers le Document de Stratégies du développement et de réduction de la pauvreté (2002-

2015), celui-ci visait l'amélioration des conditions de vie des populations notamment des plus vulnérables par une alimentation saine et suffisante... à l'horizon 2015 (Rapport du FMI, 2009). Ensuite, à travers le Programme National de Sécurité Alimentaire (2010-2015), le gouvernement avait pour objectif de lutter contre la faim et l'insécurité afin de réduire de moitié le nombre d'affamés notamment les ménages vulnérables des zones rurales et péri urbaines à l'horizon 2015. Et enfin, vient la mise en place du Programme National d'Investissement Agricole (2010-2015), qui s'est fixé pour objectif de vaincre la faim et assurer de façon durable la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toutes les couches de la population à l'horizon 2015 (Ministère de l'Agriculture, 2010). En dépit de tous les efforts déployés par le gouvernement dans la lutte contre ce phénomène, on constate que les problèmes de sécurité alimentaire toujours persistent dans le milieu rural ivoirien. Puisque, la localité de Bonoua (zone forestière), qui autrefois était connue pour sa forte production de manioc (Okou, 2015), connaît aujourd'hui une baisse de production au point d'en connaître une pénurie.

En effet, à partir des années 2000, compte tenu de la chute du prix d'achat qu'a traversée la culture de l'ananas, on assiste une reconversion des producteurs de celle-ci. Et cela se traduit par le délaissement de la culture de l'ananas au profit du manioc. C'est dans ce contexte que le manioc devient la principale culture dans les productions agricoles dans la sous-préfecture de Bonoua (Oura, 2010), et devient accessible à tous les ménages surtout par la majorité dans la sous-préfecture de Bonoua (16.579 exploitants de manioc contre 6.632 pour le cacao selon ANADER Bonoua, 2006). Il est plus consommé par les autochtones Abouré. Et de manière progressive, il est entré dans les habitudes alimentaires des paysans allogènes. C'est une denrée qui se consomme sous plusieurs formes du fait de sa pluralité alimentaire.

L'incursion, de ce tubercule dans leurs régimes alimentaires s'explique par l'abondance de la production du manioc. Aussi par le fait, qu'il est apparu en ce moment difficile pour bon nombre de ménages d'acheter continuellement le riz dans le contexte actuel de la crise alimentaire internationale qu'a provoqué la hausse du prix du riz importé (Oura, *op.cit.*).

Toutefois, ce vivrier qui occupait autrefois la première place des productions agricoles de Bonoua (ANADER Bonoua, *op.cit.*), et qui est reconnu comme l'aliment de base de cette population, connaît aujourd'hui une pénurie qui se manifeste à travers la faible disponibilité, l'inaccessibilité et la rareté de ce vivrier sur le marché local. En effet, en 2006, ce vivrier occupait 16.579 exploitants, et était cultivé sur une superficie de 8300 hectares avec une production de 149.400 tonnes (ANADER Bonoua, *idem*). Mais en 2015, la production du manioc a régressé de plus de 2000 tonnes dans la Sous-préfecture de Bonoua (ANADER, 2016). Alors que l'abondance des précipitations et leur étalement dans l'année est favorable au développement des cultures vivrières dans cette localité (Adayé, 2008).

Aussi, malgré les différentes politiques et stratégies agricoles mises en place par l'Etat, pour faire la promotion des cultures vivrières en milieu rural, il y a pénurie du manioc dans la localité de Bonoua.

Dès lors, quels sont les facteurs sociaux explicatifs de cette pénurie du manioc ?

De cette question centrale découle les questions subsidiaires suivantes :

- La pénurie du manioc s'explique-t-elle par la dynamique de l'hévéaculture ?
- Le système de commercialisation du manioc de Bonoua n'est-il pas à l'origine de la pénurie du manioc dans ladite localité?
- Cette pénurie a-t-elle un impact sur la sécurité alimentaire de la population de Bonoua ?

I-3. THESE

La dynamique de l'hévéaculture au détriment du manioc et système commercial de ce vivrier hors de la localité de Bonoua concourent à l'avènement de la pénurie du manioc dans cette localité. Une situation qui est à la base de la détérioration de la sécurité alimentaire des populations de ladite localité.

I-4. HYPOTHESE DE RECHERCHE

Dans le cadre de notre étude nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- la pénurie du manioc est liée à la dynamique de l'hévéaculture dans cette localité.
- la pénurie du manioc à Bonoua s'explique par le système commercial du manioc hors de ladite localité.

I-5. CADRE DE VERIFICATION DES HYPOTHESES DE RECHERCHE

Tableau 1: Cadre de vérification de l'hypothèse 1

VARIABLES	DIMENSIONS	INDICATEURS
La pénurie du manioc	Sociale	-Production de maniocs en deçà des besoins alimentaires des ménages, -Hausse des prix des produits alimentaires à base de manioc, - Modification des habitudes alimentaires à Bonoua.

La dynamique de l'hévéaculture	Sociale	-Augmentation des superficies consacrées à l'hévéaculture au détriment de la culture du manioc, - Disparition progressive de l'association du manioc et de l'hévéa sur le même espace, Découragement des chefs de ménages face à la variation du prix d'achat.
	idéologique	-l'hévéaculture comme une activité économique et prestigieuse.

Ce tableau explique l'opérationnalisation de la variable dépendante « *la pénurie du manioc* » et de la variable indépendante « *la dynamique de l'hévéaculture* ».

La variable dépendante que la pénurie du manioc renvoie à la dimension : sociale. En effet, la dimension sociale du phénomène à l'étude se décline en plusieurs indicateurs : la production de maniocs en deçà des besoins alimentaires des ménages, la hausse des prix des produits alimentaires à base de manioc et la modification des habitudes alimentaires à Bonoua.

La variable indépendante insiste aussi sur la dimension sociale et idéologique. Elle renvoie aux indicateurs suivants : l'augmentation des superficies consacrées à l'hévéaculture au détriment de la culture du manioc et la disparition progressive de l'association du manioc et de l'hévéa sur le même espace. En plus, l'aspect idéologique de ce concept renvoie à ces indicateurs tels que : l'hévéaculture comme une activité prestigieuse et économique.

Tableau n°2 : cadre de vérification de l'hypothèse 2

VARIABLES	DIMENSIONS	INDICATEURS
La pénurie du manioc	sociale	-Production de maniocs en deçà des besoins alimentaires des ménages, -Hausse des prix des produits alimentaires à base de manioc, - Modification des habitudes alimentaires à Bonoua.
Le système commercial du manioc privilégiant le marché abidjanais	structurelle	-Achat bord champ du manioc frais par bâchée par les pisteurs ou grossistes venus d'Abidjan, -L'avènement des intermédiaires entre les producteurs et les grossistes abidjanais.
	Sociale	-Le prix d'achat du manioc aux producteurs élevé. -Le mode d'achat du manioc par les commerçantes de Bonoua.

Ce tableau explique l'opérationnalisation de la variable dépendante « *la pénurie du manioc* » et de la variable indépendante « *le système commercial du manioc privilégiant le marché abidjanais* ».

Pour la variable dépendante (voir l'interprétation du tableau n°1).

La variable indépendante renvoie à deux dimensions. Tout d'abord, elle se manifeste au niveau structurelle, à travers ces indicateurs : achat bord champ du manioc frais par bâchée par les pisteurs ou grossistes venus d'Abidjan et l'avènement des intermédiaires entre les producteurs et les grossistes abidjanais.

Ensuite, elle se perçoit sur son aspect social par l'indicateur suivant : le prix d'achat du manioc aux producteurs élevé, mode d'achat du manioc par les commerçantes de Bonoua.

I-6. OBJECTIFS

Les objectifs expriment l'intention générale du chercheur ou le but de la recherche et spécifient les opérations ou actes que le chercheur devra poser pour atteindre les résultats escomptés (N'da, 2015).

I-6-1. Objectif général

Cette étude vise à analyser les facteurs explicatifs de la pénurie du manioc à Bonoua.

I-6-2. Objectifs spécifiques

Cet objectif général se décline en des objectifs spécifiques suivant :

- Décrire les caractéristiques sociodémographiques des producteurs du manioc de Bonoua;
- Mettre en évidence la dynamique de l'hévéaculture à Bonoua;
- Décrire le système de commercialisation du manioc à Bonoua ;

-Evaluer l'impact de la pénurie du manioc sur la sécurité alimentaire de la population de Bonoua.

I-7. REVUE DE LA LITTERATURE

Selon Dumez (2011), « *il faut bien maitriser ce qui a déjà été fait en matière de recherche pour pouvoir positionner sa propre recherche de manière à ce qu'elle apporte quelque chose de plus, à ce qu'elle soit originale* » (p.15). En ce sens la revue de la littérature est un exercice qui demande assez d'efforts pour des raisons de cohérence historique et scientifique afin d'éviter la reproduction des écrits existants. Dans le cadre de ce travail la revue de la littérature s'articule autour des points suivants :

- caractéristiques sociodémographiques des producteurs du vivrier,
- dynamique des cultures industrielles comme facteur justificatif de la pénurie des cultures vivrières ;
- système de commercialisation du vivrier et ses conséquences;
- impact de la pénurie vivrière sur la sécurité alimentaire,

I-7-1. Les caractéristiques sociodémographiques des producteurs du vivrier

En Afrique et surtout dans les sociétés rurales, les femmes jouent un rôle important dans la production vivrière. Elles sont désignées comme principale moteur notre alimentation.

En effet, dans la société traditionnelle Mossi par exemple, les femmes possèdent des lopins de terre qu'elles pouvaient mettre en valeur comme elles l'entendaient ; elles étaient donc reconnues comme productrices à part entière. Elles consacrent ainsi une large part de leur temps à la production vivrière (40%) ; mais cette ardeur au travail n'est pas récompensée par un partage

équitable des gains de l'agriculture, gérés entièrement par l'homme en sa qualité de chef de famille. En effet, Les femmes ont un droit d'usage régi par l'homme, elles doivent compter sur leur mari, leurs frères ou sur la belle -famille pour obtenir une terre à cultiver. Les terres attribuées aux femmes par les familles ou les communautés rurales sont généralement de piètre qualité, de petites surfaces, et souvent éloignées des villages. Il faut noter qu'elles n'ont pas souvent le droit, ni le temps et les moyens nécessaires d'y pratiquer des cultures commerciales, ce qui limite sérieusement encore leurs revenus. Sur ces lopins de terres, elles font pousser des cultures vivrières nécessaires pour l'alimentation de la famille et travaillent aussi sans rémunération dans les champs de leur mari (Ouédraogo, 1990).

Charlier (2004) soutient l'idée d'Ouédraogo, selon laquelle, étant donné la répartition traditionnelle des rôles entre les hommes et femmes en milieu rural se sont généralement les femmes qui sont responsables de l'agriculture de subsistance pour la consommation alimentaire de la famille et de la communauté. Elles sont également actives dans le secteur agricole de rente. Toutefois, malgré leur place dans la production vivrière les femmes ont généralement moins d'accès et de contrôle des ressources. En effet, on constate que, pratiquement partout les droits fonciers des femmes sont moins solides que ceux des hommes et ce en particulier en Afrique. Le manque d'accès aux ressources peut accroître la vulnérabilité des femmes et avoir des conséquences diverses sur la gestion de l'environnement en des ressources de moindre de qualité, a eu impact sur leurs conditions de vie et sur leurs stratégies économiques.

Pour parvenir à une bonne production vivrière, le pays devra miser sur les femmes selon Tchiako (2014). Parce qu'elles sont les véritables moteurs de la sécurité alimentaire et responsables de plus de la moitié la production alimentaire mondiale. Hélas, les efforts des femmes sont handicapés par le

manque de ressources financières et techniques ainsi que des défis à l'accès foncier. Ces problèmes reflètent des pratiques discriminatoires de type genre que l'ensemble de la société camerounaise devrait surmonter. Puisqu'en Afrique, les femmes produisent plus de 80% de la nourriture mais possèdent moins de 10% de la terre. Au Cameroun, 70% des personnes qui travaillent la terre sont des femmes mais seulement 5% d'entre elles sont propriétaires selon les statistiques officielles.

On constate à travers ces auteurs que les femmes sont les principales actrices dans la production vivrière. Cependant, elles ne disposent pas de ressources tant à l'accès foncier qu'à l'accès d'autres ressources pouvant encourager les femmes dans cette pratique. C'est un fait que l'on perçoit à Bonoua. Dans cette localité, les productrices du manioc ne disposent pas non plus de ressources, et sont contraintes de louer de petites parcelles de terres pour cultiver.

Toutefois, contrairement aux autres auteurs, Technical report (2014) pense que la plupart des producteurs du manioc sont des hommes. Ils appartiennent selon lui à des organisations de producteurs et ont accès aux fertilisants, aux pesticides et aux autres intrants comparés aux autres pays cibles. Cependant, le système de production de manioc de la Côte d'Ivoire demeure extensif avec une large utilisation de variétés traditionnelles à faible rendement, et avec peu d'engrais. Dans ladite localité, les grands producteurs du manioc sont les femmes et les hommes (étrangers) mais ceux-ci louent des espaces pour cultiver ou font le planter-partager avec les autochtones. Contrairement à ce technical report, ces paysans n'ont pas accès aux ressources contribuant au développement de la culture vivrière.

Après l'analyse de ces écrits, on constate que la production vivrière dépend en grande majorité des femmes. Ces dernières sont confrontées à des insécurités

concernant le développement de cette culture. Alors que c'est cette production qui nourrit les populations rurales et urbaines.

Par conséquent, ces auteurs n'ont pas relié le statut des producteurs à la pénurie du manioc.

I-7-2. Dynamique des cultures industrielles comme facteur justificatif de la pénurie des cultures vivrières

De nombreux auteurs ont montré à travers leurs écrits que le développement des cultures industrielles est à l'origine de la pénurie des cultures vivrières. Pour Yves (*op.cit.*), la promotion des cultures industrielles au détriment des cultures vivrières est à la base de la pénurie alimentaire. Selon Yves, la Côte d'Ivoire se retrouve dans une phase d'où elle doit renverser l'ordre de ses priorités de développement pour atteindre une certaine autosuffisance alimentaire sans toutefois négliger les cultures de rente qui font sa fortune. A travers cette affirmation de cet auteur, on constate que la place accordée aux cultures industrielles comme le café, cacao, le palmier à huile, ont entraîné une baisse de productions alimentaires occasionnant ainsi des problèmes d'autosuffisance alimentaire en Côte d'Ivoire.

C'est un fait reconnu par Charléard (1988) qui dévoile ainsi la place qu'occupent les cultures vivrières au profit des cultures industrielles et les conséquences liées à l'association de ces deux cultures. Il soutient que le système en vigueur à Gboto (dans le département d'Agboville) ressemble à celui que l'on trouve dans toutes les zones de culture pionnière de la Côte d'Ivoire forestière. Ce fait traduit effectivement les méthodes culturelles des cultivateurs abouré, car toutes les exploitations associent des cultures extrêmement variées (banane plantain, taro, igname, manioc, maïs, légumes...) et les cultures destinées à l'exportation (café et cacao). Mais au fil des années, la place du

vivrier diminue dans la parcelle au profit des cultures arbustives qui tendent à former une plantation en culture pure. En effet, cette analyse nous permet de comprendre la dynamique de l'hévéaculture au détriment du manioc. Car, les chefs de ménages en association avec les femmes associent au début les cultures vivrières à l'hévéaculture, mais avec le temps, c'est l'hévéa qui remporte sur les cultures vivrières. Par conséquent, elles perdent leur place dans les plantations, et se retrouvent cultiver sur de petit espace ou sur des jachères.

Cependant, Charléard a certes mentionné une des raisons étant à la base de la pénurie des cultures vivrières, mais, il n'a étudié précisément l'impact de la dynamique de l'hévéaculture sur la production et la disponibilité du manioc.

Par ailleurs, les cultures industrielles sont le moteur du développement économique de la Côte d'Ivoire. Cette affirmation nous amène à comprendre que, le maintien de la population rurale dans la pratique des cultures pérennes au détriment des cultures vivrières, trouve sa justesse dans la politique ivoirienne. En effet, on constate que la hausse de la production du café, du cacao, de l'hévéa est attribuable à l'utilisation de nouvelles variétés végétales et à l'accroissement des superficies. Tandis que dans le contexte des cultures vivrières, l'intensification est quasi absente et le système de production demeure essentiellement traditionnel. Il existe en plus de ces faits énumérés, l'absence de politique agricole, les difficultés de financement et d'encadrement des coopératives (Rapport du ministère de l'agriculture, 2009).

Cette idée est soutenue par Koko (2014), qui montre que le café, le cacao, l'hévéa sont les principales cultures étant à la base de l'industrialisation du pays. Il ressort que de 1960 jusqu'à 1980, le secteur industriel a connu une fulgurante ascension due principalement aux fortes productions et exportations du binôme café-cacao qui ont impulsé le développement économique et permis l'avènement de ce qui fut baptisé "*le Miracle Ivoirien*". Selon lui, les cultures pérennes développées représentent plus de 61.68% des superficies cultivées, alors que les

cultures vivrières (les tubercules, racines et plantains) ont des superficies de 21.58% en Côte d'Ivoire.

De ce fait, le rapport du ministère de l'agriculture et celui de Koko, nous ont permis de comprendre la place des cultures industrielles dans le secteur économique de ce pays. C'est la raison pour laquelle, l'Etat ivoirien met en place tous ces moyens pour les développer au détriment des cultures vivrières. Toutefois, la privatisation des cultures pérennes au détriment du vivrier a entraîné la rareté, l'indisponibilité et l'inaccessibilité de certains produits vivriers, indispensable à l'alimentation des ivoiriens tels que manioc, la banane plantain, le piment, la tomate etc. Par conséquent, l'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire se manifeste par la hausse du prix des produits vivriers sur le marché ivoirien à cause de la politique agricole du pays.

Toutefois, Dossahoua (2014) confirme que la dynamique des cultures industrielles joue un rôle dans la pénurie des cultures vivrières en Côte d'Ivoire. En effet, il soutient l'idée selon laquelle l'hévéa et l'anacardier représentent des menaces pour les autres cultures de rente mais également pour les cultures vivrières. Selon lui, ces cultures vont remplacer de façon progressive les cultures vivrières à cause de leurs prix élevés. En effet, la population rurale tout comme l'Etat se maintiennent dans l'intensification des cultures industrielles au détriment des autres cultures (l'hévéaculture et de l'anacardier par exemple) parce qu'elles participent au développement économique du pays et à l'autonomisation de sa population rurale. Mais au-delà donc de ses bienfaits, l'on perçoit une réalité divergente car malgré son importance économique, elles constituent une menace pour la sécurité alimentaire de la population ivoirienne due à l'indisponibilité et l'inaccessibilité de certains produits vivriers sur le marché local. La population se retrouve donc confrontée à des défis d'achat.

A l'analyse des écrits des auteurs ci-dessus, nous permis de retenir que l'association des cultures pérennes et celles des vivriers, ainsi que le dynamisme

de l'hévéaculture et l'anacardier ont un impact dans la pénurie des cultures vivrières. Aussi, ces études sont-elles relevées par le maintien de la population ivoirienne dans la pratique des cultures pérennes au détriment des cultures vivrières fait que la dynamique des cultures industrielles a non seulement concouru au développement du pays mais aussi à l'autonomisation de la population rurale ivoirienne. En revanche, ces auteurs, n'ont révélé l'impact de cette pratique dans la cherté de la vie sociale des ménages ivoiriens traduisant l'insécurité alimentaire de celle-ci.

I-7-3. Le système commercial du vivrier et ses conséquences

La commercialisation du vivrier est un moyen pour les producteurs, acheteurs...de se construire économiquement dans la société africaine. La plupart des acteurs étant à la base de cette commercialisation, ce sont les femmes. Ce système commercial leur permet d'être autonomes, aussi d'avoir une place au sein de leur société. Cependant, cette manière de commercialiser le manioc peut avoir des conséquences au niveau alimentaire de la population rurale, gardienne de cette production.

Tricoche, David-Benz et Song (2008) relatent que, pour tous les produits, une petite partie de la production est vendue pour la consommation locale, sur les marchés ruraux ou directement sur l'exploitation. Mais les volumes concernés sont minimes, alors que la plus majorité est vendue intérieur de la localité. Les zones d'approvisionnement sont très souvent plus éloignées que dans le cas de la commercialisation via des productrices-grossistes : de l'ordre de 80 à 150 km. Par conséquent, ils vendent leurs produits sur place. De plus, dans le cas de la fidélisation productrice/détaillante, ces accords de réciprocité marchande peuvent se transformer de temps à autre en contrat lié entre facteur de production et commercialisation du produit. C'est un fait constaté à Bonoua.

Puisque, les producteurs de manioc préfèrent vendre la grande quantité de leur production à l'intérieur qu'à Bonoua.

Contrairement à l'auteur précédent qui explique le déroulement et les raisons de la commercialisation du manioc, Oura (*op.cit.*) quant à lui fait une analyse comparative entre la commercialisation du manioc et de l'ananas. En effet, selon lui, Bonoua devient la principale région d'approvisionnement d'Abidjan. La reconversion est vite réussie au point où Bonoua fournit à elle seule, 46% du manioc frais vendu sur la métropole. Le manioc est devenu un vivrier marchand et bénéficie de meilleures conditions de vente comparativement à l'ananas dont le contrôle échappe aux ivoiriens. La vente du manioc s'est construite autour des marchés abidjanais et environnants. Ce circuit court réduit les risques de pourriture du vivrier et épargne les producteurs de pertes comme c'est le cas de l'ananas. L'organisation du circuit réduit les frais de transport et engage peu d'intermédiaires. Un lien direct existe entre le producteur, le grossiste collecteur, le détaillant et le consommateur. Au constat de ces faits, l'on comprend pourquoi les producteurs de manioc préfèrent commercialiser leur production hors de leur localité d'origine. Cependant, cette action est à la base de la pénurie vivrière dans plusieurs localités, tel que Bonoua.

Le projet du CFSI (2015) quant à lui évalue les différentes pratiques commerciales. A cet effet, on distingue plusieurs filières de commercialisation en fonction de la variété et du degré de transformation du produit.

Le manioc doux et le manioc amer peuvent être commercialisés frais. Les grossistes s'approvisionnent souvent en différents types de manioc car les différentes variétés sont mélangées dans les parcelles. L'aval de la filière, en revanche, va être différent, car le manioc doux est vendu à des détaillantes qui revendent aux ménagères par tas voire même par morceaux. Le manioc amer est vendu directement en gros aux transformatrices d'attiéké, qui possèdent des

unités plus ou moins grandes et parfois achètent en commun pour plusieurs unités quand celles-ci sont petites. Le manioc amer est donc rarement vendu au détail directement aux ménagères.

L'étude menée par le CTA (2016) nous indique que la chaîne de valeur manioc en Afrique Centrale inclue la commercialisation de différents produits notamment le manioc frais et les produits dérivés de sa transformation. En ce qui concerne le manioc frais (racines), (Njukwe et *al.* 2014) cité par CTA, font remarquer que la quantité vendue par les producteurs en Afrique centrale varie en fonction de la taille des superficies emblavées donc de la production aussi bien en quantité qu'en qualité et des besoins alimentaires des ménages. Ils produisent pour un intermédiaire (grossiste ou exportateur) ou simplement pour le marché en vue de répondre aux besoins des consommateurs finaux (Emmanuel, 2013) cité par CTA.

En définitive, on remarque à travers ces études que la population locale qui produise le manioc ne bénéficie pas en quantité de cette production. Pendant que, la majorité du manioc frais ainsi que les produits dérivés de ce vivrier sont commercialisés dans les villes. Cette situation est à la base de l'insécurité alimentaire de la population rurale.

Par conséquent, ces auteurs n'ont pas mentionné l'impact de ce système commercial sur la pénurie vivrière dans le marché local de Bonoua.

I-7-4. L'impact de la pénurie des vivriers sur la sécurité alimentaire des populations.

Pour appréhender l'incidence de la pénurie des cultures vivrières sur la sécurité alimentaire des personnes plusieurs auteurs ou organisations (la FAO, PAM etc.) y travaillent de façon progressive pour dévoiler les méfaits de la

pénurie alimentaire ou de la crise alimentaire dans le monde. En effet, en Afrique de l'Ouest les problèmes alimentaires sont préoccupants vu que, le degré de satisfaction des besoins se détériore, notamment tant pour les pauvres du milieu rural qu'en milieu urbain, car la dépendance s'accroît par rapport aux importations. Ainsi à travers son écrit, elle nous fait savoir que ces problèmes sont aussi préoccupants parce que malgré les efforts déployés par les gouvernements, les familles, les systèmes de production évoluent peu dans la majorité des rendements et la production restent stables dans leur faiblesse alors même que la main-d'œuvre devient un problème à cause de l'exode rural (Savané, 1992).

La FAO (2006) quant à elle, rapporte que la pénurie des cultures vivrières à une incidence sur la sécurité alimentaire de la population. Elle a été catastrophique pour des milliers de personnes qui sont obligés de quitter leur foyer. En effet, il faut comprendre que selon la FAO, elle est parfois à l'origine de l'exode rural des jeunes vers d'autres zones productrices à cause de la pénurie alimentaire liée aux faibles disponibilités et à l'inaccessibilité des aliments. Par conséquent cette situation d'insuffisance alimentaire entraîne l'insécurité alimentaire.

Il existe un risque caché, voilé (l'insécurité alimentaire) par le gouvernement mais aggravé sur les marchés ivoiriens ; dont le volume global satisfaisant des disponibilités vivrières masque l'exposition de l'insécurité alimentaire alors que les quantités de tubercules disponibles à la consommation évoluent relativement peu, quelle que soit la classe de revenus et la taille des superficies cultivées par les paysans. On peut toutefois selon Janin (2008) la tenir pour un risque négligeable, car selon lui la lutte contre la faim en milieu rural n'est pas une priorité de la politique en Côte d'Ivoire, où le risque alimentaire est, en quelque sorte occulté par ce volume satisfaisant des récoltes sur l'exploitation et stabilité de l'offre alimentaire.

Par conséquent, il a évoqué la faible disponibilité des cultures vivrières et l'incidence de celle-ci sur la sécurité alimentaire de la population ivoirienne ; un fait qu'il caractérise de risque caché. Mais il s'avère que de nos jours l'insécurité alimentaire n'est plus un fait caché car elle se manifeste sur tous les plans (économiques comme sociaux) ayant des traits caractéristiques différents à tous les niveaux car en milieu rural, elle est caractérisée par la récurrence du phénomène de soudure alimentaire saisonnière. Celle-ci est avant tout liée à l'insuffisance des récoltes céréalières, aux capacités réduites des sociétés à y faire face durablement ainsi que à la nature des régulations marchandes et des politiques places (*Courade, 1998; Janin, 2006*). En milieu urbain, ce risque est plus aléatoire économiquement, plus temporellement et inégalitaire socialement dans la mesure la consommation dépend essentiellement des achats des réalités sur le marché (*WFP, 2002*) (Rapport scientifique final ACI NPP21, 2008).

D'ailleurs au Sénégal, la pénurie des cultures vivrières se manifeste à travers la hausse des prix des produits vivriers sur les marchés, ce conduit à la sous-alimentation de la population. Cette hausse a un impact sur la sécurité alimentaire de la population sénégalaise. Ainsi, plus le prix des aliments augmente sur le marché, et plus la population se retrouve confronter à des problèmes d'accès, de disponibilité des aliments, occasionnant ainsi plusieurs autres conséquences négatives sur les ménages, par exemple la baisse du pouvoir d'achat (*PAM, FAO, UNICEF et ANSD, 2008*).

Cette analyse nous permet de saisir l'un des principaux indicateurs de la pénurie des cultures vivrières et ses différents effets sur la sécurité alimentaire de la population sénégalaise. Mais, cet auteur doit savoir que la hausse des prix des cultures vivrières est un phénomène universel, car chaque pays où Etat, vit est confronté aux mêmes réalités. Puisqu'en ce moment même la population de Bonoua, à cause de la dynamique de l'hévéaculture, se retrouve confronter à la

cherté de la vie sociale de ses ménages provoquée par la pénurie du manioc, qui est leur aliment de base.

Par ailleurs, lors de la crise sociopolitique de la Côte d'Ivoire, la pénurie des cultures vivrières (problèmes d'accès) ainsi que l'insécurité alimentaire étaient manifeste tout au long de cette période. Car même les enfants de 6 à 23 mois de cette tranche d'âge ont eu une alimentation pauvre et non diversifiée. Il est clair que la mauvaise alimentation (en termes de diversité de la consommation) chez les enfants est influencée par les faibles rendements des productions vivrières (FAO, 2010). Car pendant cette période à cause de l'insécurité généralisée (homme armé) il y a eu des problèmes d'accès à la terre, aux semences, aux récoltes d'où l'insécurité alimentaire.

Dossahoua (*op.cit.*) soutient l'idée selon laquelle la progression de l'hévéaculture et l'anacardier représentent une menace pour les cultures vivrières et représente aussi pour un problème pour la sécurité alimentaire de la population. Les cultures vivrières sont en effet considérées comme une activité moins rentable que les autres cultures c'est la raison pour laquelle, en milieu rural les cultures industrielles (café, cacao) occupent une grande partie de leurs plantations. En plus de l'Etat ivoirien, ils tendent à revendiquer leur autonomie financière à travers ces cultures. Des perspectives qui ont entraîné la baisse des productions vivrières mettant ainsi à jour l'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire.

Le progrès de l'hévéaculture et l'anacardier représente des menaces pour la sécurité alimentaire de la population ivoirienne. Cet article est d'une importance capitale dans notre étude puisqu'il mentionne les menaces de la dynamique de l'hévéaculture sur la sécurité alimentaire de la population ivoirienne. Cependant, cet auteur n'a pas étudié ce phénomène à Bonoua puisque dans cette localité, la seule l'hévéaculture qui constitue une menace dans l'alimentation de ce peuple, est l'hévéaculture.

Au regard de ce qui précède, notre analyse critique se fera à l'endroit de Dossahoua, vu qu'il a effectivement confirmé les menaces alimentaires qu'engendrent le progrès de l'hévéaculture et l'anacardier. Mais dans notre cadre d'étude, l'hévéaculture, seule nous suffira, dans l'analyse d'adoption de l'hévéaculture et de l'insécurité alimentaire dans la localité de Bonoua.

La revue de la littérature étant ainsi fait, nous allons donner des contours précis aux concepts étudiés pour éviter la polysémie de sens qui pourrait être attribuée à chaque mot.

I-8. APPROCHE CONCEPTUELLE

Pour faciliter la compréhension de la présente étude, trois concepts sont précisés. Il s'agit de :

- insécurité alimentaire ;
- pénurie alimentaire ;
- dynamique de l'hévéaculture.

I-8-1. Insécurité alimentaire

Emprunté au latin *securitas*. Sécurité (du XIIe siècle mais rare avant le XVIIe siècle) est considéré comme doublet savant de sûreté (en ancien français et moyen français de seürté), ce dernier terme étant toutefois attesté depuis 1498 (Le Robert). Féraud note que « Sécurité et Sûreté ne sont pas la même chose ; le premier exprime un sentiment et l'autre un état d'assurance ; on a souvent de la sécurité sans être en sûreté ».

Selon le sens commun, la sécurité se traduit par un état de confiance, tranquillité d'esprit qui résulte de l'opinion, bien ou mal fondée, qu'on n'a pas à craindre de danger.

En somme, parler de sécurité sous-entend qu'il y a insécurité. Ce qui revient à se poser la question suivante : qu'est-ce que l'insécurité ? L'insécurité c'est le manque de sécurité. Ce concept se révèle à travers le sens contraire du concept de sécurité.

D'après le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (FAO, 1996), le concept d'insécurité alimentaire est apparu dans les années 1970, dans un contexte de flambée des prix des céréales sur les marchés internationaux liée à une succession de mauvaise récolte, de diminution des stocks et de hausse des prix du pétrole. Pour ce Comité l'insécurité alimentaire renvoie à une situation où de nombreuses régions souffrent d'insuffisance de production alimentaire pour nourrir leur population et sont particulièrement vulnérables aux accidents climatiques (sécheresses, inondations) ou aux attaques de prédateurs (sauterelles par exemple).

Selon la FAO (2006) le concept de l'*insécurité alimentaire* s'oppose et découle du concept de la *sécurité alimentaire*. La sécurité alimentaire c'est lorsque toutes les personnes, ont en tout temps, économiquement, socialement, physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine. Cette définition amplement acceptée est centrée sur les aspects suivants de la sécurité alimentaire : *disponibilité, accès à la nourriture, utilisation de la nourriture et stabilité d'approvisionnement* (FAO, 2006).

De ce qui précède, l'on peut dire que l'insécurité alimentaire c'est lorsque une population rencontre des difficultés quant à l'accès à la nourriture, à la

disponibilité alimentaire, à l'utilisation de la nourriture et à la stabilité d'approvisionnement.

Dans le cadre de notre étude, le concept d'insécurité alimentaire, c'est lorsque les ménages n'arrivent pas assurer la pérennité de leur consommation, ou de constituer leur stock de nourriture à base de manioc, en d'autre terme lorsqu'il y a dégradation de la situation alimentaire des ménages à cause du manque de manioc.

I-8-2. La pénurie vivrière

Pénurie vient du mot latin *penuria* qui signifie *disette*. De manière générale, pénurie veut dire *manque, absence*.

Par conséquent, la pénurie c'est le manque ou l'absence de certaines choses utiles ou nécessaires à la survie des hommes.

Selon la FAO (2010), la pénurie vivrière se perçoit lorsqu'il y a une gravité de la faim, ou un déficit alimentaire, qui est égale à la différence entre la quantité moyenne d'énergie alimentaire que les personnes sous-alimentées obtiennent de leurs repas et la quantité minimale d'énergie dont elles ont besoin pour préserver leur masse corporelle et avoir une activité légère. Selon elle, le déficit alimentaire de la plupart des 800 millions de personnes qui souffrent de faim chronique est de 100 à 400 kilocalories par jour.

Pour Charrette (2015), la pénurie alimentaire c'est lorsque l'agriculture ne parvient pas à produire suffisamment de nourriture pour nourrir tous les hommes de la planète dans les années voire les décennies, à venir c'est ce qui entraîne la cherté de la vie sociale des ménages. D'après lui, cela survient lorsqu'il y a une volatilité des précipitations, un accroissement de la sécheresse, une montée des températures et dégradation des sols.

Selon l'analyse de ces auteurs, la pénurie alimentaire se traduit par la faible production, la sous-alimentation, la faim ; provoquées de certains phénomènes sociaux.

Dans le cadre de notre enquête, la pénurie alimentaire renvoie à la pénurie du manioc. Cette pénurie s'explique par la dynamique de l'hévéaculture et le système de commercialisation du manioc intérieur de ladite localité ; a occasionné la faible production du manioc, la diminution des produits dérivés du manioc et la faim de la population de Bonoua.

I-8-3. La dynamique de l'hévéaculture

Pour le Lexique des sciences sociale (2004), dynamique vient du mot grec *dynamikos* qui signifie *force*. Ainsi, de façon intuitive, le mot dynamique laisse sous-entendre une force poussée par une traction. Elle se mesure en fonction de son effet. Selon Grawitz (2004), la dynamique sociale renvoie aux changements ou des étapes successives dans l'évolution des faits sociaux.

Dans cette étude le concept *dynamique* s'applique à *la culture de l'hévéa*. La dynamique de l'hévéaculture désigne la pousser, l'essor de l'hévéaculture au détriment de la culture du manioc.

Selon le ministre de l'Agriculture, l'hévéaculture constitue aujourd'hui un secteur dynamique en pleine expansion, qui occupe le 4ème rang des produits d'exportation en Côte d'Ivoire. Soulignons que la Côte d'Ivoire est le 1er pays producteur de caoutchouc en Afrique et le 7ème sur le plan mondial. L'APROMAC est l'unique représentation de la filière auprès des pouvoirs publics et regroupe les planteurs d'hévéa, les usiniers exportateurs, les manufacturiers, les industriels, les instituts de recherche, les sociétés commerciales et les structures d'encadrements. (News.Abidjan.net, 2011).

Dans le cadre notre recherche, la dynamique de l'hévéaculture se perçoit par le nombre de superficie cultivée, la production hévéicole et la rentabilité de l'hévéaculture au détriment du manioc dans ladite localité.

I-8-4. Le système de commercialisation

Selon Moustier et Leplaideur (1996), le système de commercialisation est composé de plusieurs sous-systèmes (grossistes, semi-grossistes, détaillants, colporteurs, transporteurs, etc.), comprenant tous une catégorie plus homogène de commerçants. Ces sous-systèmes sont composés d'entreprises de commerce individuelles. Le principe «système/sous-système/supra-système» lie les systèmes de manière hiérarchique. Un système de commercialisation remplit essentiellement trois fonctions, à savoir une fonction d'échange (achat, vente, formation des prix), une fonction physique (collecte et transport, stockage, transformation et emballage, triage et classification) et une fonction de facilitation (financement et couverture du risque, informations objectives sur les conditions de commercialisation, recherche et développement, promotion des ventes.

Selon FAO (1998), le système de commercialisation est considérée comme un mécanisme qui transforme les produits des systèmes de production agricole et les intrants en produits intermédiaires et produits de consommation répartis dans l'espace et dans le temps. Cette approche considère la production des vivres, la commercialisation et la consommation comme un seul système, réparti en plusieurs sous-systèmes. Un système de commercialisation est un ensemble opérationnel caractérisé par un flux de produits, un flux d'argent et un flux d'informations, et le tout est lié et interconnecté. Les liens de communication sont très importants pour la coordination de la production et de la distribution des biens et des services, et pour l'utilisation optimale des intrants. Des forces

externes d'ordre économique, politique, social et culturel influent sur le système. Le système de commercialisation est subdivisé en trois sous-systèmes : agriculteurs, commerçants et transformateurs, et consommateurs. Les structures de production et consommation déterminent la nature essentielle du problème de la commercialisation des vivres. La population, les revenus et la consommation sont des indicateurs importants des caractéristiques de la demande (FAO, 1998).

Pour Oura (*op.cit*), le système de commercialisation réduit les risques de pourriture du vivrier et épargne les producteurs de pertes. L'organisation de ce circuit réduit les frais de transport et engage peu d'intermédiaires. Un lien direct existe entre le producteur, le grossiste collecteur, le détaillant et le consommateur.

Dans le cadre de notre étude, le système de commercialisation est un circuit d'échange mis en place par les producteurs, les grossistes, et les pisteurs, incluant la pratique commerciale, le contexte d'échanges commerciaux, les rapports d'échange, ainsi que les raisons du choix de ce système. Il se perçoit à travers l'achat bord champ du manioc frais par les grossistes, l'avènement des intermédiaires entre les producteurs de manioc et les grossistes, le mode d'achat du manioc par les commerçantes de Bonoua.

I-9. APPROCHE THEORIQUE

Le cadre théorique suppose le choix d'une théorie sociologique en rapport avec l'objet d'étude. L'étude des faits sociaux demeure la spécificité de la sociologie. Si cette dernière s'intéresse à l'étude de l'« *insécurité alimentaire en milieu rural ivoirien : cas de la pénurie du manioc dans sous-préfecture de Bonoua* », c'est bien parce qu'elles apparaissent comme un phénomène social érigé en norme et relié aux autres instances de l'environnement sociétal qui l'influe considérablement. L'individualisme méthodologique de Raymond Boudon nous

permet de mieux analyser les facteurs explicatifs de la pénurie du manioc dans la sous-préfecture de Bonoua, tout en cherchant à comprendre les motivations des individus étant à la base de ce phénomène.

Cette théorie dont R. Boudon est l'initiateur qui se fonde sur la compréhension des actions individuelles. Le principe de l'individualisme méthodologique énonce que pour expliquer un phénomène social quelconque, il est indispensable de reconstruire les motivations des individus concernés par le phénomène en question et d'appréhender ce phénomène comme le résultat de l'agrégation des comportements individuels dictés par ces motivations (Renouard et Montoussé, 2006).

Dans l'analyse des facteurs sociaux explicatifs de cette pénurie, nous devons donc prendre en compte non seulement les motivations et/ou raisons des individus mais aussi le contexte social dans lequel s'est produit le phénomène à l'étude. Boudon parlera lui en terme de "rationalité des individus" et de leurs familles, laquelle va peser sur les choix opérés.

Le cadre théorique étant ainsi dégagé, nous allons donner des contours précis à notre cadre méthodologique.

CHAPITRE II : CADRE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

II-1. DELIMITATION DU CHAMP DE L'ETUDE

II-1-1. Champ géographique

La localité de Bonoua est située au sud de la Côte d'Ivoire, à 30 kilomètres d'Abidjan à partir de Gonzagueville.

Nous avons choisi la localité de Bonoua parce que, selon les agents du Secteur de Développement Rural (SDR) et les agents de l'ANADER de Bonoua, le manioc est surtout pratiqué dans les localités comme Bonoua, Adiaho, Samo, Abrobakro, Yaou etc. Mais selon les agents de ces structures, la production du manioc connaît dans ces localités une régression notamment à Bonoua. La baisse de la pratique de la culture du manioc se manifeste par la pénurie de ce vivrier au profit de l'hévéaculture. En plus, des changements opérés au niveau des habitudes culturelles de cette population (qui sont à l'origine des piètres productions du manioc) la population de Bonoua à travers leur pratique commerciale du manioc a contribué à la pénurie de ce vivrier sur le marché local. Alors étudier ce phénomène de pénurie du manioc dans cette localité revient à comprendre d'une part, pourquoi les chefs de ménages délaissent la culture du manioc (représentant leur aliment de base) au profit de l'hévéaculture et d'autre part, pourquoi certains acheteurs ou producteurs du manioc préfèrent commercialiser leurs tubercules en dehors de Bonoua malgré la cherté de vie sociale de cette population. C'est ce qui fonde le choix de cet espace géographique pour notre étude de ce phénomène à Bonoua.

II-1-2. Champ sociologique

Il s'agit dans cette partie de déterminer la population cible, à savoir celle qui a été interrogée dans le cadre de cette étude. Nous avons interrogé plusieurs personnes susceptibles de nous donner des informations sur la question de la pénurie du manioc dans ladite localité. Dans un souci de diversification des sources de données, nous avons interrogé des personnes relevant des différentes catégories sociales, et des témoins privilégiés pouvant fournir des données d'opinion et de faire un rapport avec le sujet. Ainsi donc, nous avons interrogé les autorités coutumières de Bonoua, le responsable de l'agence ANADER, le SDR, la sous-préfecture, les producteurs du manioc, acheteurs, les commerçantes en détail du manioc, les consommateurs ainsi que les producteurs d'hévéa.

La méthode d'enquête soumise à ces catégories sociales composant le contexte sociologique du champ de notre étude, se fonde principalement sur l'enquête qualitative et de quelques données quantitatives sur le principe d'une démarche interactive.

Notre champ d'étude est incontestablement celui de la sociologie rurale. La connaissance du milieu rural est indispensable pour amorcer le développement rural auquel cette étude participe. La connaissance des rapports socio-économiques en particulier est essentielle pour comprendre les dynamiques qui sont à l'œuvre, en ce qui concerne la façon dont les sociétés rurales exploitent leur milieu.

II-2. PROCEDURE DE COLLECTE DE DONNEES

Ce sont des techniques et instruments utilisées pour collecter des données (informations) sur la population ciblée. Cette étape est composée de :

II-2-1. Techniques de recherche de collecte de données

II-2-1-1. Recherche documentaire

Les documents utilisés au cours de notre recherche nous ont permis de trouver des informations sur l'état d'insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire, les causes et conséquences liées à cette insécurité alimentaire dont fait l'objet de la pénurie du manioc à Bonoua. En effet, cette phase de collecte des données nous a permis de recueillir une certaine qualité d'information sur des recherches déjà menées sur la question de l'insécurité alimentaire et de la pénurie des cultures vivrières. Pour ce faire, nous avons eu recours à la bibliothèque de l'Institut Français de la Côte d'Ivoire (IFCI), à la bibliothèque de l'Institut d'Ethnosociologie (IES). Nous avons recours en plus des bibliothèques aux sites internet qui nous permis de consulter nombreux ouvrages qui ont servi à la compréhension de notre sujet de recherche.

En dehors de la documentation nous avons eu recours aussi, pour la collecte des données à deux grandes techniques d'enquêtes reconnues dans le domaine des sciences sociales à cause de leurs atouts scientifiques. Il s'agit de l'observation et de l'entretien.

II-2-1-2. L'observation

C'est une méthode d'enquête par laquelle on observe directement, par la présence sur le « terrain », les phénomènes sociaux qu'on cherche à étudier.

Dans une enquête par observation, on alterne des « séances d'observation » (moments où on est effectivement sur le terrain) et des moments de réflexion et d'écriture sur ce qu'on a observé.

Selon notre contexte d'étude, il nous paraît donc nécessaire d'utiliser l'observation directe, ce qui nous permettra de faciliter la collecte de données

voire même notre insertion dans ce groupe. En effet, Hughes (1996) perçoit l'observation directe comme étant un : travail de terrain qui sera envisagé ici comme l'observation des gens in situ : il s'agit de les rencontrer là où ils se trouvent, de rester en leur compagnie en jouant un rôle qui, acceptable pour eux, permette d'observer de près certains de leurs comportements et d'en donner une description qui soit utile pour les sciences sociales tout en ne faisant pas de tort à ceux que l'on observe. Même dans le cas le plus favorable, il n'est pas facile de trouver la démarche appropriée.

L'exploitation de cette technique d'observation, nous a permis d'obtenir des informations sur des événements majeurs expliquant la pénurie du manioc au profit de l'hévéaculture et du système de commercialisation du manioc de Bonoua. Puis, la cherté et rareté de certains mets à base du manioc commercial, occasionnant l'insécurité alimentaire de cette population.

II-2-1-3. L'entretien

L'entretien est, selon Pinto et Grawitz (1981) un procédé, utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations en relations avec des objectifs fixés.

Dans le cadre de notre étude, nous avons utilisé l'entretien semi-directif individuel qui se définit comme une technique d'enquête qualitative fréquemment utilisée dans les recherches en sciences sociales. Il permet d'orienter le discours des personnes interrogées selon des indications ou des consignes qu'ils ont reçues dans le guide d'entretien.

L'usage de cette technique de procéder s'impose à nous de façon précise. D'abord, parce que nous faisons une étude scientifique. Ensuite, parce que cette étude s'inscrit dans une perspective qualitative. Et enfin, parce que l'entretien

semi-directif est fondé sur des opinions, des perceptions, des valeurs en vue de cerner les motifs (raisons), les significations des comportements des acteurs soumis à notre étude, qui se veut d'analyser les logiques explicatives de la pénurie du manioc. Afin d'étudier la liaison entre la dynamique de l'hévéaculture ; le système commercial du manioc et la pénurie du manioc.

II-2-2. Instruments de collecte de données

II-2-2-1. Le questionnaire

Le questionnaire est un ensemble de document sur lequel sont notées les réponses ou les actions d'un individu (l'enquêté). C'est un ensemble de questions construit dans le but d'obtenir l'information correspondant aux questions de l'étude. Selon Granai (1967), le questionnaire est une interview de type fermé. Contrairement à un préjugé tenace, le questionnaire n'est ni une simple liste de questions ni un interrogatoire écrit que n'importe qui pourrait composer à propos de n'importe quoi. En réalité, la forme des questions, leur contenu, leur agencement jouent un rôle de premier plan et obéissent à des règles d'élaboration rigoureuses qui, si elles sont respectées, confèrent une réelle valeur descriptive aux questions posées et rendent fiables et utilisables les réponses qu'elles appellent (Aktouf, 1987).

Concrètement, notre questionnaire vise à recueillir des informations auprès de la population de Bonoua sur la pénurie du manioc et son impact sur la sécurité alimentaire de cette population. Un fait, engendré par la dynamique de l'hévéaculture et le système commercial du manioc à l'intérieur de Bonoua.

Ce questionnaire, destiné à l'établissement des caractéristiques sociodémographiques des producteurs du manioc, est structuré comme suite :

-Sexe ;

- Age ;
- Origine sociale ;
- Niveau d’instruction.

II-2-2-2. Guide d’entretien

Les guides d’entretien qui nous ont servi à collecter les données, ont été administrés à la population Bonoua et sont structurés de la manière suivante :

- Le premier guide d’entretien est administré aux autorités coutumières de Bonoua pour des informations relatives à l’organisation sociale, politique, et économique de ladite localité.
- Le second est administré à l’agence de l’ANADER de Bonoua ainsi qu’au SDR et au sous-préfet en vue de comprendre les facteurs explicatifs de la pénurie du manioc. Puis, en évaluer son impact sur la sécurité alimentaire de la population de Bonoua.
- Le troisième guide est administré aux producteurs (productrices), aux acheteurs, aux commerçantes, aux producteurs d’hévée, aux consommateurs du manioc afin de comprendre les logiques explicatives de la cherté des produits dérivés du manioc favorisant ainsi la cherté de la vie sociale des ménages en termes d’alimentation.

II-2-3. Echantillonnage

Dans le processus de recherche, il est possible de faire des observations sur l’ensemble des objets ou des personnes concernées ; pour ce faire il est nécessaire de faire un échantillonnage. L’échantillonnage est un procédé scientifique qui consiste essentiellement à tirer des informations d’une fraction

d'un groupe ou d'une population, de façon à en tirer des conclusions au sujet de l'ensemble de la population. Son objet est donc de fournir un échantillon qui représentera la population et reproduira aussi fidèlement que possible les principales caractéristiques de la population étudiée. Cette idée est soutenue par Aktouf (*op.cit.*).

Autrement dit, l'échantillonnage est la phase qui consiste à sélectionner les individus que l'on souhaite interroger au sein de la population de base. La vocation de cette étude, nous a conduits à utiliser un type d'échantillonnage propre aux orientations méthodologiques précitées.

II-2-3-1. Echantillonnage qualitatif

Concrètement, nous avons choisi l'échantillonnage qualitatif par homogénéisation. Selon Pires (1997), ce type d'échantillonnage est idéal pour le chercheur qui veut étudier un groupe relativement homogène, c'est-à-dire un milieu organisé par le même ensemble de rapports socio-structurels. Ainsi, ce précédé nous a permis de recueillir des données dans ladite localité. De plus, en référence aux principes de la diversification interne et de la saturation empirique que suggère cette approche, nous avons interviewé quelques habitants de Bonoua en considération de certains critères, en rapport avec la cherté et l'inaccessibilité des produits dérivés du manioc, découlant de la pénurie du manioc impliquant directement l'insécurité alimentaire de cette population. En outre, l'échantillonnage par homogénéisation nous a permis d'accéder aux données par effet boule de neige qu'elle autorise.

Ainsi, en utilisant la technique d'échantillonnage par homogénéisation nous avons pu réaliser, au total 14 interviews dont :

- 06 interviews, réalisées au fur et à mesure avec des autochtones choisis en fonction de leurs statuts ou fonctions politiques (notables, associations de jeunes, associations de femmes, les producteurs de manioc autochtones, les producteurs d'hévéa, les commerçantes de manioc à Bonua).
- 05 producteurs de manioc allogènes, acheteurs, commerçantes, les démarcheurs (pisteurs) et consommateurs du manioc.
- Et 03 autres interviews, réalisées avec l'agence de l'ANADER, le SDR et la Sous-préfecture de Bonoua.

II-2-3-2. Echantillonnage quantitatif.

L'échantillonnage quantitatif est composé de l'échantillonnage de type probabiliste et celui de type non probabiliste. La différence entre ces deux types d'échantillonnage tient à une hypothèse de base au sujet de la nature de la population étudiée. Dans le cas de l'échantillonnage probabiliste, chaque unité a une chance d'être sélectionnée. L'échantillonnage non probabiliste est, quant à lui, une méthode qui consiste à prélever un échantillon de façon arbitraire.

Contrairement à l'échantillonnage probabiliste, il ne donne pas à tous les éléments de la population une chance égale d'être choisis pour former l'échantillon.

De façon pratique, pour la constitution de l'échantillonnage quantitatif, nous avons eu recours à l'échantillonnage par réseau (ou boule de neige), une technique d'échantillonnage non probabiliste permettant aux acteurs initialement recrutés de suggérer les noms d'autres acteurs qui leur paraissent remplir les critères de participation à l'étude. Ces critères sont les suivants :

- résider à Bonoua ;
- être producteur de manioc.

Sur la base des critères ci-dessus indiqués et à défaut de statistique sur les producteurs de manioc de Bonoua, nous avons pu recenser 107 producteurs de manioc pour constituer l'échantillon. Cependant, en fonction de la disponibilité des enquêtés, la taille de l'échantillonnage quantitatif s'élève à 60 individus.

II-2-4. Le dépouillement

En sciences sociales, deux types de dépouillement articulent le travail opéré sur les données recueillies : ce sont le dépouillement manuel et dépouillement informatique. Nous avons eu recours dans le cadre de notre étude à ces deux types de dépouillement.

Le dépouillement manuel a été utilisé pour les informations recueillies par les entretiens semi-directifs et dépouillement informatique pour les informations recueillies par voie de questionnaire.

Le dépouillement manuel est généralement plus ou moins long, mais a l'avantage de permettre une meilleure appréciation des réponses recueillies et de procéder à leur catégorisation. Les entretiens ont été réalisés à l'aide d'un enregistreur numérique. Par la suite, nous avons procédé à des retranscriptions intégrales, puis à une catégorisation des idées. De façon pratique, il s'est agi pour chaque question posée de dénombrer et de classer les réponses obtenues par groupe de réponses identiques. Cela nous a permis de saisir la tendance générale et de dégager les opinions collectives concernant la culture du manioc.

Quant aux informations obtenues par voie de questionnaire, nous y avons appliqué un dépouillement informatique au moyen du logiciel de traitement des données SPSS étant donné le volume des réponses à traiter. Ce mode de dépouillement a l'avantage de faire ressortir toutes les corrélations possibles et de mieux appréhender les variables du problème étudié.

II-3. METHODES D'ANALYSE DE DONNEES

Selon Del Bayle (2000), la méthode est définie comme l'ensemble des opérations intellectuelles permettant d'analyser, de comprendre et d'expliquer la réalité étudiée. La méthode est donc indispensable pour toute recherche scientifique. Pour faire notre analyse de données, nous avons choisi la méthode dialectique.

II-3-1. Méthode d'étude dialectique

Selon le contexte de notre étude, nous avons opté pour la méthode dialectique. Le choix de cette méthode est lié à l'objectif de notre étude, c'est-à-dire, le fait d'analyser les facteurs explicatifs de la pénurie du manioc au profit de la dynamique de l'hévéaculture et du système de commercialisation du manioc dans la localité de Bonoua.

Pour comprendre donc un tel changement, nous nous sommes appuyées sur les lois dialectiques de Zinoviev (1998), qui sont comprises comme la loi de l'évolution sociale. Pour comprendre donc le rôle de la dynamique de l'hévéaculture dans la pénurie du manioc dans la localité de Bonoua. Selon lui, au sein du processus d'évolution, agit la loi de la négation, c'est-à-dire que l'évolution est accompagnée de phénomène positif comme négatif, telle est le cas de la dynamique de l'hévéaculture au détriment du manioc. Du système commercial à la cherté des produits dérivés du manioc. Alors que le manioc est d'une importance capitale dans l'alimentation de cette population. Mais à cause de la course à l'argent, les acteurs mettent des stratégies en place en vue d'assurer leur sécurité financière. Les chefs de ménage Abouré préfèrent s'adonner à l'hévéaculture qu'au manioc. Et les producteurs ou acheteurs préfèrent commercialiser le manioc à l'intérieur de Bonoua malgré la cherté des aliments à base du manioc sur le marché local.

En effet, l'hévéaculture représente ici la culture, la plus élevée de l'organisation sociale et cela signifie que certains phénomènes de plus bas niveau comme le manioc sont "niés" (disparaissent), alors que d'autres, tel que l'hévéa à cause de son revenu mensuel, subsistent dans un nouvel état "nettoyé", conforme aux conditions nouvelles, caractéristique de la société moderne. Il en est de même pour le système commercial du manioc hors de ladite localité.

Ainsi, survivent à la négation les phénomènes qui permettent à la société de passer à un niveau supérieur (ou d'aller plus avant) alors que disparaissent ceux qui constituent un obstacle à ce passage.

En effet, cette technique nous a permis de mieux comprendre la dynamique de l'hévéaculture, le système commercial à l'intérieur de Bonoua, facteur de la pénurie du manioc dans cette localité.

II-4. LES CONDITIONS SOCIALES DE L'ETUDE

Toutes les investigations scientifiques sont toujours émaillées de difficultés. Celles-ci sont souvent liées à l'objet d'étude mais aussi au terrain.

Au cours de cette étude, nous avons été confrontées à des difficultés majeures portant ainsi en son sein des conséquences (perte de temps, l'inaccessibilité d'information fiable...) sur la rédaction de ce travail.

Une des difficultés auxquelles nous avons été confrontés au début de notre recherche, a été la localisation du secteur développement rural de Bonoua car nombreux, sont ceux qui ignorent son existence. Même les taxis-mâtres qui sont sensés connaître chaque recoin de Bonoua en ignorent aussi. Mais après avoir eu recours au ministère de la construction et de la mairie, nous avons pu enfin localiser ce lieu. Mais force est de constater que ce ministère ne disposait aucune donnée quantifiable sur la production du manioc et de l'hévéaculture (ce qui

nous permettrait d'expliquer la pénurie du manioc au profit de la dynamique de l'hévéaculture). Et cela est dû au fait que les coopératives et syndicats de transports terrestres de Côte d'Ivoire (syndicats dans le transport du manioc à Bonoua) ne faisaient aucun compte rendu au ministère, raison pour laquelle même s'il souhaitait nous aider, était dans l'incapacité de le faire.

Aussi avons-nous appris qu'il existait une coopérative de manioc à Bonoua, dont nous n'avons pas pu avoir accès du fait de sa fermeture pour des raisons que nous ignorons. Mais étant animé par cette force de savoir, nous avons poursuivi notre étude par la collaboration avec un cadre de coopérative d'hévéaculture. Celui-ci avait au début accepté de nous fournir des réponses aux questions qui lui seront posées. Mais au jour du rendez-vous il n'a pas daigné décrocher nos appels, ni même nous rappeler.

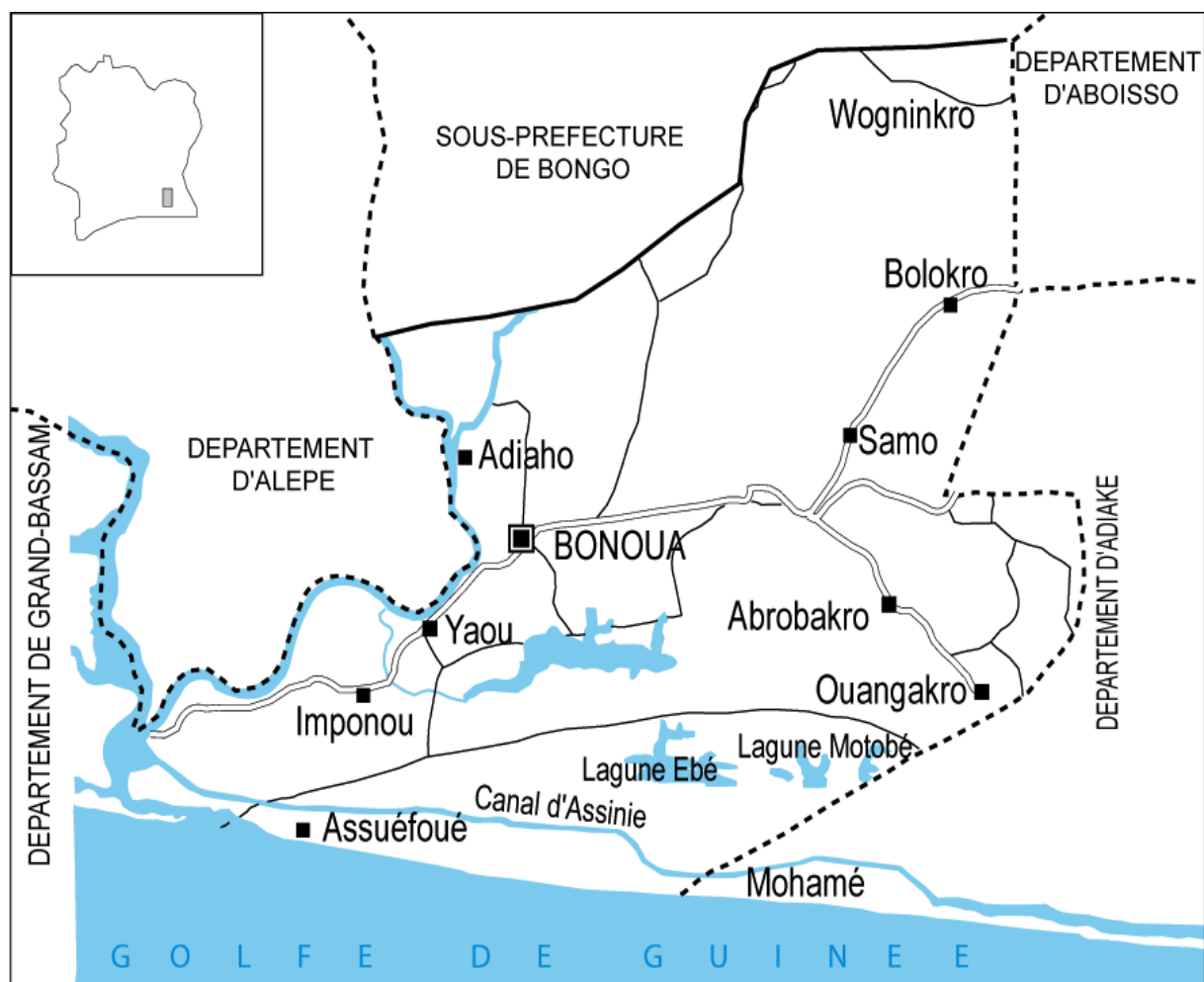
D'ailleurs, une des difficultés déterminantes de notre étude est liée à l'accident de l'agent ANADER qui était endroit de nous fournir des informations sur la situation actuelle (production) du manioc et de l'hévéa. Suite à cette information, il nous a été conseillé de nous rendre à Bassam dans l'objectif d'avoir les informations qui me sont dues mais en vain semble-t-il puisse de là-bas, on nous a informé qu'il n'existait pas d'agence ANADER à Bassam mais à Bonoua.

Enfin, concernant les producteurs, commerçants ou acheteurs, ça été difficile de les approcher du fait de leur méfiance, mais le fait de savoir parler la langue Abouré nous a été nécessaire parce qu'à chaque fois, il fallait l'utiliser pour négocier, justifier et leur mettre en confiance (convaincre).

DEUXIEME PARTIE :

PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

CHAPITRE I : PRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE LA SOUS-PREFECTURE DE BONOUA

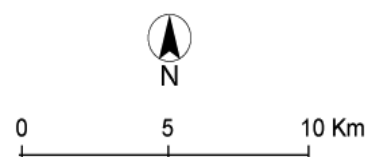


Source : carte topographique à 1/500 000, 1995

Réalisation : Alla Kouadio A., 2014

- Chef-lieu de Sous-Préfecture
- Village
- Limite de Département
- Limite de Sous-Préfecture

- Route Bitumée
- Piste
- Cours d'eau
- Plan d'eau



CHAPITRE II. PRESENTATION GENERALE DE LA SOUS-PREFECTURE DE BONOUA

II-1. Présentation géographique de la sous-préfecture de Bonoua

II-1-1. Situation géographique

La localité de Bonoua appartient au département de Grand-Bassam et à la région du Sud-Comoé. Elle est située au sud-est de la Côte d'Ivoire dans une zone de forêt humide, sur l'axe routier international Abidjan-Lagos. Elle est limitée au sud par l'océan atlantique, au sud-est par Adiaké. Bonoua a été érigé en sous-préfecture par le décret n° 65- 11 du 02 Avril 1965. Pendant onze années, Bonoua a fonctionné en tant que sous-préfecture de 3^e classe (Kohou, 2015). Elle est devenue par décret n° 07/PR/CAB du 04 novembre 1977, une Sous-préfecture de 1^{ère} classe. La loi n°78-07 du 09 janvier 1978 portant création en commune. Devenue commune, Bonoua débute ses activités le 29 janvier 1981 sans aucun village rattaché à elle. En 1990, quatre villages intègrent la commune, ce sont Yaou, Adiaho, Tchentchévé, et Samo (Kohou, *idem*).

II-1-2. Relief, Sols et Hydrographie

Le relief de la sous-préfecture de Bonoua est plus ou moins accidenté et quelque peu ondulé. Au centre, il présente de nombreux plateau. Par contre, ausud, à l'est et à l'ouest, il y'a la présence de quelques collines peu élevées, parfois boisées, qui mettent des rides sur l'étendue uniforme des plaines et des plateaux. Les formes d'une localité à une autre.

Quant aux sols, ils appartiennent au groupe de sols ferralitiques fortement lessivés du fait de la pluviométrie. Ces sols restent donc de qualité chimique médiocre, bien que généralement profonds. On rencontre : des sols ferralitiques

sur des roches rustiques et métamorphiques (granites, schistes et roches basiques), à bonne rétention d'eau. Ils conviennent aux cultures pérennes et annuelles notamment la banane plantain, les vivriers, le palmier à huile, le cafier et cacaoyer ; des sols ferralitiques sur sables tertiaires : la mauvaise qualité de ces sols se trouve compenser par leur profondeur suffisamment importante, permettant ainsi la culture du café, du cacao, du palmier à huile et de l'ananas ; des sols développés sur sables quaternaires sur lesquels seules les cultures de cocotier est réalisables. Ce sont trouvés aux pourtours de la lagune Ono ; des sols hydro morphes beaucoup moins étendus. Il s'agit des vallées et bas-fonds.

II-1-3. Climat et végétation

Située dans une zone forestière, la sous-préfecture de Bonoua, bénéficie d'un climat à la fois chaud et humide. C'est un climat de type « attiéen » et d'une température de 27°C. On note quatre types de saisons qui jouent un rôle important dans la détermination du calendrier agricole des populations de cette sous-préfecture. Deux saisons :

- la grande saison de pluie qui va d'avril à mi-juillet ;
- la petite saison de pluie qui va de septembre en novembre.

Deux saisons sèches :

- la grande saison sèche qui va de décembre en mars ;
- la petite saison qui va de mi-juillet en août.

L'humidité est constante et il peut pleuvoir sur une longue période. Par contre, L'harmattan y souffre de mi-décembre en janvier. La forêt dense est la végétation qui correspond au climat « attiéen ». Cette végétation est constituée entièrement de forêt d'arbre qui perd leur feuillage en saison sèche. Mais, cette

grande forêt dense qui caractérisait la région de Bonoua a cédé le pas à des défriches, des objets de nombreuses exploitations agricoles qui font aujourd'hui la vitalité de la région (Adayé, *idem*).

II-2. ASPECTS HUMAINS ET HISTORIQUES DE BONOUA

II-2-1. Historique de la population abouré

L'installation du peuple Abouré se confond avec celle des Ehivè, communauté Abouré de Bonoua. En effet, les Ehivè vivant rassemblés avec les autres sous-groupes Akan à Agnouan-Agnouan, à l'est de la Tance, dans la région du sud de Kumasi du Ghana actuel. Leur migration s'est faite suite à des hostilités inter-ethniques. C'est donc aux bords des sources de l'Ahenia que les Abouré, sous la direction de NANAN AKA AHOBA, vont trouver refuge pour échapper à l'autorité quelque peu despotique des Ashantis.

Mais cette quiétude, après la fuite ne sera qu'éphémère : les Agni-Brafé, chassés de leur partie, à la suite de querelles, vont dans leur quête de nouveau territoire, attaquer de nuit les villages Abouré de Dibi et de Simin. Ce fut un véritable massacre, dans lequel NANAN ADJOBI, successeur de NANAN AKA AHOBA, n'a pu survivre. Désemparés, les Abouré vont décamper en direction du sud-est, en abandonnant ainsi Dibi et Simin pour Aboisso et Ahobaklo qui passent sous le contrôle des Agni-Brafé. Le nouveau site que va abriter les Abouré après avoir traversé Soumé et Toumangué est AVLOWO (Adiaké). Mais, pour être totalement hors du champ de contrôle des Agni-Brafé qui représentaient toujours une menace, ceux-ci vont quitter AVLOWO.

A partir de là, ils prennent deux directions sous commandements de deux neveux roi : VALOUMI VANGA et EBIELE KISSI. Avec le 1^{er}, une partie du

clan royal pousse une pointe de reconnaissance plus loin vers l'ouest jusqu'à la rivière AVLOWO-SOUMALET et fonde le village de GNAMPO. L'autre partie s'arrête à quelques kilomètres de là, à TAFOUN. Le groupe conduit par VALOUMI VANGA, s'est donné pour nom Ehè, qu'on retrouve actuellement à MOOSSOU et à YAOU. Le second, conduit par EBIELE KISSI, sera les futures Ehivè c'est-à-dire les abouré d'Adiaho et de Bonoua. Les Ehivè seront de nouveau envahis par les Agnis-Brafé à pour une affaire de pêche. Les envahisseurs vont capturer aussi un nombre important de femmes Ehivè. Cette invasion Agni va même provoquer le suicide du roi EBIELE KISSI et de ses notables. C'est alors que son fils KISSI EBIELE se lance à la poursuite des Brafé avec sa troupe jusqu'à la lagune Aby, du côté d'Adiaké. Après une âpre bataille qui consacra la victoire des Ehivè sur les Brafé, les Ehivè un nouvel exode qui va les conduire à Samo.

Par la suite, d'autres Abouré Ehivè dispersés par la guerre viendront à trouver un site non loin de Samo, à Aboisso, N'TCHOUE-AHONIN et TCHANTCHEVE. Avec le temps, certains Ehivè vont quitter ces zones et monter vers le nord jusqu'aux rives de l'Evia du côté de la lagune de Ono et s'établir à Bono-moupli. Ils vont descendre par la suite pour fonder le village de Mpoukoè-Mpoukè juste au conflit du Comoé et d'Ono.

Un exode va les conduire à Motobè, mais compte tenu de l'état des lieux, ce site sera abandonné. C'est que certains Ehivè vont partir vers le sud pour atteindre la rivière Onlavè, qu'ils vont quitter et remonter jusqu'en amont pour créer le village de Adjowo ou Adiaho qui signifie en langue locale « bambou », ce qui illustre la forte présence de bambou de chine sur le site. Les autres Ehivè vont quitter Samo pour un exode. En effet, la familleroiale et le clan HONLONVIN étaient encore à Samo, quand KADJO ALLOUAN KABI, un membre du clan HONLONVIN, fonde un petit campement de classe à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Samo, à l'orée de la forêt. L'endroit lui, est stratégiquement idéal, il

est suffisamment surélevé et il domine la savane. Ce qui permet d'apercevoir l'ennemie de quelques endroits qu'il vienne. Il trouve également à quelques minutes du fleuve et de deux rivières (l'eau étant source de vie).

ALLOUAN KABI vient en informer le chef du clan royal, NANAN AHOURE. Quelques mois plus tard, tout Samo se transporte à « OBNLWON » (ou Bonoua par déformation) ce qui signifie « à l'orée de la forêt ».

Les Ehè, en quête de zone d'eau pour pratiquer les activités halieutiques, vont parvenir à la langue Ebrié et s'installer fonder le village d'Ebra, avec les OSSOUAN ou EBLAPOUE un autre groupe Abouré.

Notons par ailleurs que les Ehivè d'Adiaho sont les premiers à trouver un nouveau site pour leur installation définitive. Le choix de ce lieu n'est pas fortuit. En effet, l'exode massif et répété des Abouré étaient dû au spectre de guerre qui planait entre les Ebouré et les Agni-Brafé. Il fallait donc trouver un site adéquat permettant d'éviter l'ennemie ou le cibler rapidement. C'est donc dans cette optique que certains Ehivè, dans leur quête de site approprié, se sont retrouvés dans bas-fond d'Adiaho, alors que les autres Ehivè ont préféré s'installer sur des côtés pour mieux appréhender l'ennemie.

Après leur installation précipitée, qui s'est faite après les Ehivè d'Adiaho, les autres Ehivè virent à rechercher du feu pour se nourrir et pour s'éclairer. C'est alors que, dans leur mission qui consistait à surveiller le nouveau site d'une quelconque attaque, des guerriers constataient une lumière dans un bas-fond. Ils vont en informer leur roi qui décida d'y envoyer quelques guerriers pour s'imprégner de la situation. Et, pourtant que les envoyés marchaient en direction du bas-fond, ils furent ciblés par les guerriers d'Adiaho qui s'apprêtaient à agir quand ils entendirent les autres leur langue. Les guerriers d'Adiaho s'approchèrent alors et firent appel à leurs « frères », en leur demandant les nouvelles. Ainsi après une réception comme le premier village de

la sous-préfecture de Bonoua, les guerriers repartirent avec du feu pour se nourrir et s'éclairer. C'est pourquoi, Adiaho est actuellement considéré comme le premier village de la sous-préfecture, et le village « éclaireur » de cette région ce qui explique aujourd'hui que les autres chefs ou rois Abouré vouent un grand respect à leur homologue d'Adiaho. D'ailleurs ils vont auprès de lui s'informer des péripéties des Abouré en général et celle de leur localité respective en particulier.

Au total, les Abouré appartiennent au grand groupe Akan. Ils étaient un sous-groupe Ashanti, organisé en principauté. Les Abouré représentent trois principaux groupes :

- les Ehivè, constituant la frange la plus importante habite les localités de Bonoua et d'Adiaho ;
- les Ehè, habitant de Moossou(dans la commune de Grand-Bassam) et Yaou (dans la commune de Bonoua) ;
- les Ossouon ou Eblapouè habitent le village d'Ebra, ou nord de Mossou (dans la commune de Grand-Bassam) (Cour royale, 2015).

II-2-2. Organisation sociale et politique de Bonoua

L'organisation sociale et politique des abouré repose sur trois institutions :

- les familles claniques ;
- les générations et les classes d'âge et
- institution royale

II-2-2-1. Les familles claniques

Familles claniques ou « OTCHOUIN », ce sont des clans composés de familles symbolisées par des chaises se trouvant à la cour royale. Il y a onze (11) clans et trente-neuf (39) chaises réparties par familles. Le clan EHIVEVLE (royale) est le plus important, comporte dix (10) famille et dix (10).

II-2-2-2. Les générations et les classes d'âge

Les générations et les classes d'âge ou « OFWUA », tous les sept (7) ans, il est procédé à la répartition des hommes et des femmes dans les classes d'âge, après initiation, cette répartition obéit à des critères d'âge et des règles bien précises déjà établie dans la société abouré et qui est conforme aux règles sociales. Ce principe repose sur la solidarité et l'entraide entre les différents acteurs de la société dans le but de consolider les liens entre les abouré.

Il y a trois (3) générations à Bonoua : M'POUSSOUE, N'NOWE et NOUDJOU, comprenant chacune quatre chaises d'âge :

- les Attiblé ;
- les Bowlé ;
- les Tchagba et
- les Djamian (Cour royale, *idem*).

II-2-2-3. L'institution royale

L'institution royale ou « MLINGBI », impose des critères de naissance d'intégrité morale et d'aptitude physique, condition que doit satisfaire tout prétendant au trône. De façon claire, le proposé au trône doit nécessairement

appartenir au clan royal EHIVEVLE. Il doit avoir une bonne moralité et ne doit pas présenter d'handicap physique et moral. Jusqu'à ce jour, vingt-un (21) ont régné sur le peuple abouré (Bonoua) (Cour royale, *idem*).

II-2-2-4. Question foncière et rapports sociaux

A l'origine, les abouré sont des croyants animistes ; « Bedinjamien » est le dieu tout puissant qui ordonne aux hommes et aux génies. Il a pour épouse la terre « M'betiè ». Les abouré vénèrent ainsi les génies des eaux et les divinités qui veillent la fécondité des femmes qu'à celle de la terre. Dans ce sens, le génie « Soumalè » qui signifie l'eau qui coule tout doucement) favorise les projets par sacrifice de mouton. Autrefois, lorsqu'un abouré va implanter un campement en zone forestière en plus des critères (qualité du sol), s'ajoute une part importante de rituel. Par exemple, le paysan qui trouvait « la terre suffisamment bonne pour s'y établir, prêchait un peu et versait un petit verre de Rhum ». C'était le rite de l'acquisition d'une terre pour permettre que la vie des enfants et des femmes de perpétuer. Le planteur demandait aux génies que les femmes aient des enfants, associant ainsi dans un même rite la fécondité de la terre et la fécondité de la femme (Cour royale, *idem*).

II-2-2-4-1. Héritage dans la société abouré

Chez les abouré, l'héritage se transmet par succession selon le mode matriarcat, c'est-à-dire que les enfants héritent des biens non pas du père mais de l'oncle maternel, le frère de la mère. Ce système successoral s'appuie sur logique historique et une logique biologique :

II-2-2-4-2. Logique historique

Elle a tirée l'époque de la reine Pokou qui caractérise le groupe Akan en Côte d'Ivoire. De quoi s'agit-il ?

L'histoire enseigne que lors de l'exode du peuple Baoulé du Ghana vers la Côte d'Ivoire, il devrait traverser un fleuve pour échapper aux poursuivants Ashanti. L'héritage chez est transmis en ligne maternelle suivant une norme socialement Il n'y avait pas d'embarcation. Le devin consulté, prédit que le fleuve exigeait un sacrifice humain, celui d'un jeune enfant. Lorsque le roi s'adressa à son épouse afin qu'elle permit que son plus jeune fils soit livré au fleuve, elle s'opposa compte tenu du danger qui menaçait le groupe, ce fut la sœur du roi qui offrit son fils qu'elle portait dans ses bras. Le roi après incantation jeta l'enfant dans le fleuve et par miracle, un pont artificiel formé par une colonne de caïmans traversant le fleuve de part en part, permit aux fugitifs de passer et d'avoir ainsi la vie sauve. Depuis cette épopée, on décida que désormais l'enfant hérite de son oncle maternel.

II-2-2-4-3. Logique biologique

Cette logique part du principe de lien de parenté. Chez les abouré, le lien de sang entre mère et enfant est au-dessus de tout soupçon, alors que le lien de sang entre père et enfant peut être discutable. En effet, on peut se tromper sur la parenté biologique d'un enfant, mais jamais sur la maternité biologique de celui-ci. C'est une telle garantie biologique qu'offre la femme dans sa préservation des liens de sang d'un des clans, ce qui justifie la primauté des droits maternels sur les droits paternels, en matière d'héritage foncier.

II-2-2-5. Structure sociodémographique

La population est composée essentiellement :

- des Abouré, autochtones
- des allochtones et
- des allogènes.

La localité de Bonoua, selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2014, la population est estimée à environ 79.209 personnes. Dans cette localité, la proportion d'allogènes et d'allochtones est supérieure aux autochtones mais toutes les communautés présentes vivent en parfaite harmonie et en bonne intelligence (Agent de la mairie).

II-3. LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES DE BONOUA

Dans ce chapitre nous abordons les grands secteurs de l'activité économique de Bonoua. Il s'agit notamment de l'agriculture et quelques infrastructures industrielles.

II-3-1. L'agriculture

Les cultures vivrières sont très variées. On trouve par exemple la banane plantain, le manioc, l'igname, le riz, le taro, et les légumes (aubergines, tomate, etc.). Pour les denrées alimentaires produites le manioc constitue la principale culture. La production, destinée traditionnellement à l'autoconsommation des ménages, qui fait l'objet de vente de production d'attiéké constitue une culture de rente. Quant aux cultures industrielles, on a le café, le cacao, le palmier à huile et l'hévéa.

En effet, l'agriculture, est de toutes les activités celle a permis à la localité comme à la sous-préfecture de Bonoua de réussir à prendre véritablement son envol économique. Cette réussite fulgurante est due à deux choses. Il y a d'une part l'esprit d'entreprise de la population et d'autre part l'opportunité qui a été offerte de découvrir très tôt des produits de spéculations comme le manioc, l'ananas, le palmier à huile, le cacao et l'hévéa (SDR, *idem*).

II-3-2. L'industrie

On y trouve à Bonoua:

- CIPREMCI qui produit l'eau minérale céleste
- CONTINENTAL BEVERAGE COMPANY qui produit l'eau minérale olgane
- AWI qui fabrique les savons kdo
- NBCI qui produit les boissons gazeuses (BUBBLE UP, AMERICAN COLA et PLANET ORANGE)
- AGRIVAR qui produit de l'huile de palme
- la SAPH qui évolue dans le domaine de l'hévéa et quinze coopératives d'hévéa
- Deux stations : TOTAL et OIL LYBIA
- Deux compagnies de transport moderne STB et Gamon transport, plus les mini cars et voitures particulières reliant Bonoua et Abidjan
- Quatre grandes pharmacies en exercice
- Cinq boulangeries à Bonoua et enfin
- Quelques hôtels : hôtel Blanon, hôtel de la résidence Mira, hôtel la vallée etc.

De plus, la dynamique de la région de Bonoua s'est traduite par la mise en place de plusieurs activités commerciales dominées par le secteur informel.

II-3-3. Infrastructures scolaires

Bonoua dispose de deux lycées (moderne et municipal) ; cinq collèges ; une grande école et douze écoles primaires. (Rapport trimestriel du secteur de l'agriculture de Bonoua, 3^e trimestre 2014).

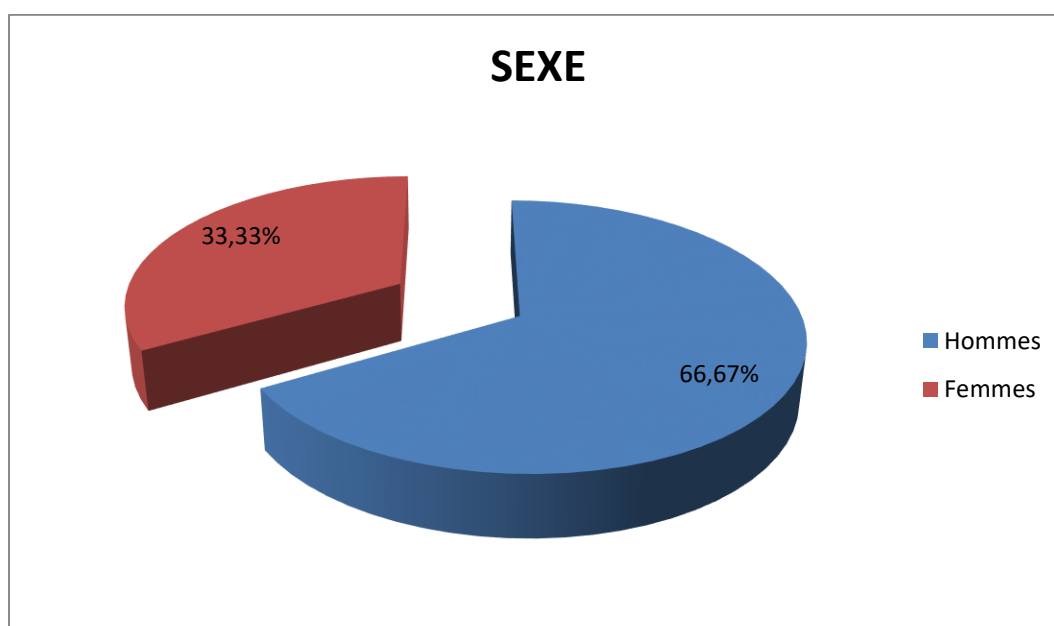
TROISIEME PARTIE :

FACTEURS SOCIAUX EXPLICATIFS DE LA PENURIE DU

MANIOC ABONOUA

CHAPITRE I : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES PRODUCTEURS DE MANIOC DE BONOUA

I-1. Sexe



Source : notre enquête 2018

L'analyse du tableau montre que les hommes sont plus nombreux parmi les producteurs de manioc. Cette situation s'explique par la présence de jeunes hommes abouré dans la production du manioc et d'allogènes, notamment des hommes burkinabés ont délaissés la culture de l'ananas et s'adonnent à la culture du manioc sur de petites superficies temporairement acquis par voie de location. Ces hommes pour diverses raisons s'adonnent à cette culture au point de reléguer au second plan la proportion des femmes. Malgré le taux élevé des hommes au sein des producteurs, il faut noter que leur nombre se réduit au fil des années à cause du manque de terre pour cultiver ce vivrier. Ce qui conduit à la réduction de la quantité de manioc produit.

I-2. Age

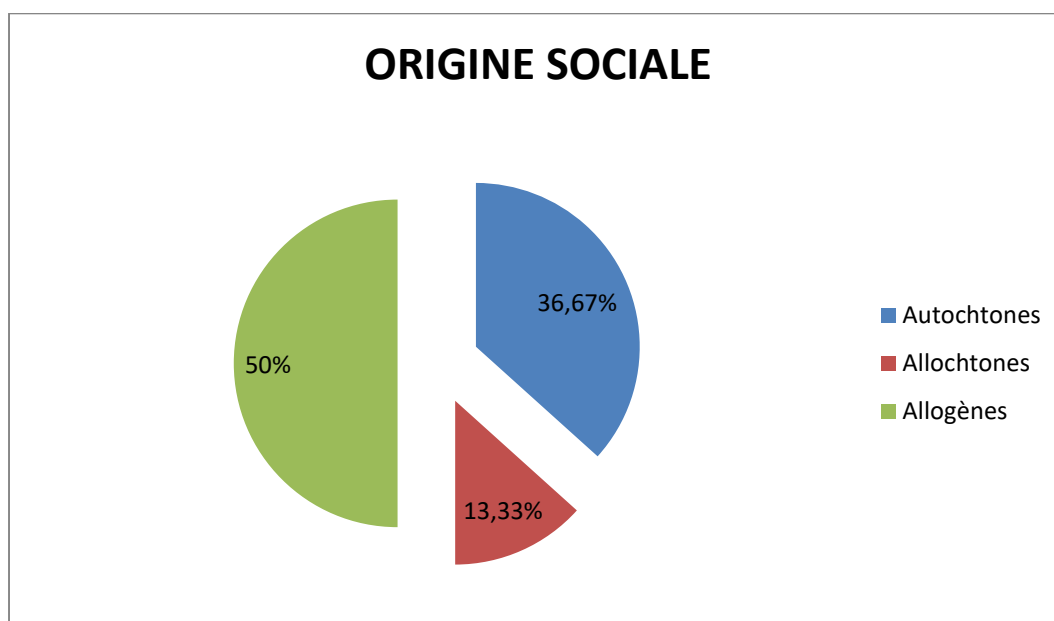
Tableau : répartition des producteurs du manioc selon l'âge

	VA	VR
20-35	31	51,67%
36-55	18	30%
56- +	11	18,33%
Total	60	100%

Source : notre enquête 2018

Ce tableau dresse des taux par tranche d'âge de 20 à 35 ans, de 36 à 56 ans et de 56 ans et plus. A Bonoua, la proportion des jeunes est très élevée que les autres tranches d'âge. On note une supériorité numérique de la population jeune parmi les producteurs de manioc. Les adultes qui ont une situation foncière favorable dans la société s'orientent de plus en plus dans la pratique des cultures industrielles. C'est le signe du délaissement de la culture du manioc par les adultes qui vont plutôt se faire valoir dans d'autres activités agricoles notamment l'hévéaculture. Seule la culture de l'hévéa gagne du terrain car ils s'approprient aussi les jachères destinées aux cultures vivrières occasionnant ainsi la pénurie du vivrier sur le marché de Bonoua, notamment le manioc.

I-3. Origine sociale



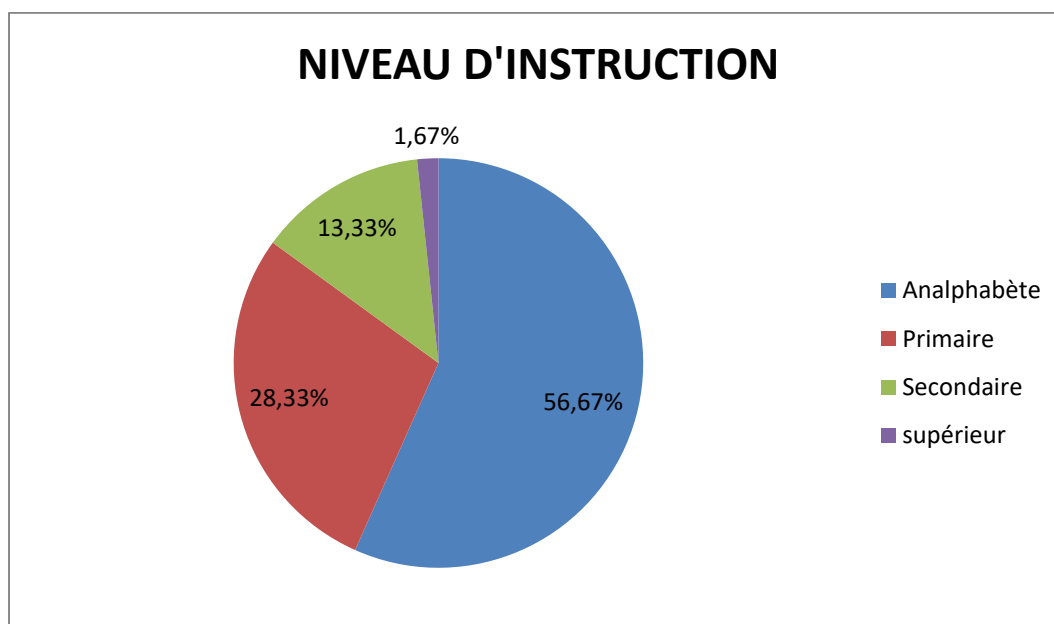
Source : notre enquête 2018

A l'analyse de cette graphique, on remarque une proportion d'allogènes élevés parmi les producteurs de manioc de Bonoua. Malgré la présence élevée d'allogènes parmi les producteurs de manioc, il faut noter qu'ils travaillent sur des surfaces réduites qu'ils louent à des prix élevés. Ce qui fait qu'ils s'inscrivent dans une logique économique dès que les champs de manioc entrent en production. Ils vendent la quasi-totalité de leurs productions bord champs aux démarcheurs qui agissent pour le compte des grossistes d'Abidjan. Cela réduit la quantité de manioc commercialisé sur le marché de Bonoua entraînant une pénurie de manioc à Bonoua.

Le tableau révèle un taux relativement important d'autochtones parmi les producteurs de manioc. Cela s'explique par la réduction des superficies qui a mis fin à l'agriculture itinéraire des cultures, ce qui a favorisé la politique des cultures sédentaires. La sédentarisation des cultures a conduit à l'épuisement des sols. Les autochtones affirment que les terres se sont appauvries suite à la

surexploitation. Ce qui a des inconvénients sur la production (le faible rendement) du manioc suscitant une pénurie de ce vivrier à Bonoua.

I-4. Niveau d'instruction



Source : notre enquête 2018

A l'analyse du tableau ci-dessus, on constate un taux élevé d'analphabète et de personnes ayant le niveau primaire. Cela constitue un handicap pour le rendement élevé des champs de manioc. Ces acteurs sont mal informés et pensent que l'utilisation d'éventuels produits phytosanitaires pourrait agir sur la vie des producteurs. Ils négligent les produits phytosanitaires qui permettent de corriger un tant soit peu les terres fatiguées. Les terres perdent de leur fertilité en raison de l'abandon de toutes les pratiques visant à laisser reposer le sol. La jachère, système naturel de régénération et régulation de la terre est en voie de disparition à cause de la saturation foncière. Aussi, ils considèrent l'utilisation de l'engrais comme une intoxication. La convergence de toutes ces

données à des conséquences négatives sur la production du manioc. Ce qui compromet les aspirations alimentaires des populations.

CHAPITRE II: DYNAMIQUE DE L'HEVEACULTURE ET PENURIE DU MANIOC A BONOUA

II-1. Perception de l'hévéaculture comme une activité prestigieuse et économique facteur de pénurie du manioc

II-1-1. L'hévéaculture comme une activité prestigieuse et pénurie du manioc

L'hévéa représente une culture mensuelle, qui se récolte plusieurs fois dans le mois, voire même dans l'année. Tandis que le manioc représente une culture annuelle. C'est-à-dire qu'elle se récolte une fois dans l'année. En effet, D. responsable de l'agence ANADER, affirme que:

« Le manioc est une culture annuelle alors que l'hévéa est une culture qui rentre en production pendant de nombreuses années. Alors que, Si vous n'avez pas planté le manioc chaque année, vous n'auriez rien en termes de ressource financière. Contrairement à l'hévéaculture »

Après l'analyse de cette affirmation, on constate que les chefs de ménage abouré sont en quête de la culture par excellence c'est-à-dire celle qui demande moins d'effort physique. En effet, ils sont pour, les cultures de rente (comme l'hévéaculture) qui peuvent être récoltées chaque mois. Et, contre les cultures vivrières (le manioc), caractérisées comme moins rentable et exigeant assez de charge manuelle. A cet effet, B.I un producteur de l'hévéa dit ceci :

« Le manioc est une culture annuelle qui demande une attention particulière (de la semence jusqu'à la récolte). C'est-à-dire pendant toute année entière, l'on doit travailler

(nettoyer le champ) sans relâche. Alors que l'hévéa est déjà en production à partir de 6 à 7 ans. A partir de cette période on peut récolter chaque mois, vendre pour avoir de l'argent sur notre compte, sauf le mois de Février, Mars, Avril à cause de la sécheresse. Parce que dans ces périodes les feuilles tombent»

Les paysans font plus l'hévéaculture au détriment de la culture du manioc parce qu'en plus d'avoir une production annuelle, elle exige une attention particulière (nettoyage du champ) en vue de permettre l'évolution de ces tubercules, en vue, d'obtenir un bon rendement de manioc. Ce qui diffère de l'hévéaculture, qui après sept ans est en production mensuellement. Par conséquent, on constate que cette perception de l'hévéaculture comme une activité prestigieuse est à la base du délaissement de la culture du manioc au profit de celle-ci. Ce qui a entraîné la pénurie du manioc à Bonoua.

II-1-2. L'hévéaculture comme une activité économique et pénurie du manioc

L'hévéaculture est une activité économique. Elle représente l'assurance vie des paysans abouré. De nombreux paysans se sont intéressés à l'hévéaculture à cause de ses avantages mensuels et de son prix d'achat. Elle est plus valoriser que les autres cultures (le cacao, le palmier à huile...y compris le manioc) par les propriétaires fonciers de Bonoua. Comme le confirme K.C un exploitant de l'hévéaculture de Bonoua :

« On préfère l'hévéa aux autres cultures à cause de son prix d'achat. Car, le fait de vendre le kg de l'hévéa à 100FCFA a été une source de revenu importante pour chaque famille. C'est l'assurance vie des familles. Il y a même certains qui

ont coupé leur cacao ou palmier à huile pour cultiver l'hévéa... Si on a arrêté de cultiver le cacao pour l'hévéa, ce n'est pas le manioc qui va nous intéresser. Cette culture ne fait pas le poids devant l'hévéa »

Il ressort de cette analyse que l'hévéaculture représente le chemin de la sécurisation financière. Le prix d'achat de cette culture joue un rôle important dans la pratique de celle-ci au détriment du manioc par les chefs de ménage. Grâce, à son système de récolte mensuelle et de prix d'achat, le paysan abouré se considère comme étant un fonctionnaire. Ce qui, amène ces individus à piétiner la culture du manioc au profit de l'hévéaculture.

Certains vont même jusqu'à dénigrer la culture du manioc, tout en ignorant ses bienfaits au profit de l'hévéaculture, comme le souligne K.B (chef de ménage, producteur d'hévéa) :

« Je ne me vois pas en train de faire champ de manioc parce que ça demande beaucoup de travail manuel...c'est une culture annuelle qui remporte moins. Alors que l'hévéa, après sept ans, est en production et sa récolte peut durer des années sans exigé d'effort. Le manioc n'est pas une culture qui me permettra d'assurer (économiquement) ma vieillesse. Alors que l'hévéa, même s'il est vendu à 200F CFA/kg peut me permettre d'économiser jusqu'à 200.000F CFA par mois, contrairement au manioc qui ne rapporte pas tous les mois »

O. continue l'idée selon laquelle l'hévéa est une bonne option pour répondre aux besoins quotidiens, tout en soutenant les propos de K.B :

« Être chef de famille représente une grande responsabilité pour moi. Un chef de famille, c'est celui qui prend toutes les

dispositions nécessaires pour nourrir sa petite famille (sa femme et ses enfants)... C'est la raison pour laquelle moi j'ai préféré cultiver l'hévéa au détriment du manioc. L'hévéa me permet d'être autonome. Et ça me permet aussi de subvenir aux besoins de ma famille pendant des décennies. Voire même de participer aux grandes décisions familiales »

Au regard de ces affirmations, on s'aperçoit que l'apport économique de l'hévéaculture constitue un atout important dans l'épargne de fonds pour l'assurance vie de ces acteurs. Elle permet aussi aux exploitants de l'hévéaculture de se considérer comme un fonctionnaire d'Etat. Puisque, chaque fin du mois, ils reçoivent un salaire mensuel (de l'argent), suite à la vente de leur production. Cependant, la représentation économique sur laquelle se base chacun de ces individus pour favoriser l'hévéaculture au détriment du manioc est à l'origine de la pénurie de ce vivrier dans la ladite localité.

II-2. Augmentation des superficies consacrées à l'hévéaculture et pénurie du manioc

L'étude montre qu'il y a pénurie du manioc à Bonoua à cause de l'augmentation des espaces consacrés à l'hévéaculture. En effet, les propriétaires fonciers mettent de grandes surfaces de terre dans l'hévéaculture alors que le manioc se retrouve cultivé sur de petits espaces.

En témoignent ces propos d'un producteur de manioc de Bonoua :

« Les hommes (autochtones) cultivent l'hévéa sur leur propre parcelle ou sur des parcelles acquises en héritage. C'est la raison pour laquelle, ils utilisent plusieurs hectares

pour créer des plantations d'hévéa. Ce qui fait qu'aujourd'hui les femmes et les allogènes ont du mal à trouver des espaces pour faire des cultures vivrières comme le manioc. Si elles en trouvent c'est souvent sur de très petits surfaces »

Cette réalité est partagée par KW, un burkinabé producteur de manioc. Il l'exprime en ces termes :

« Moi, je suis un burkinabé. Moi et mes frères nous sommes venus ici à cause de la culture de l'ananas en 1984. Cette culture ne se paie plus bien. C'est pourquoi, nous avons opté pour la culture du manioc, tout marchait bien. Mais aujourd'hui c'est devenu compliqué à cause du développement de la culture de l'hévéa. Il est difficile pour nous actuellement de trouver des terres pour cultiver le manioc comme avant. Les abouré donnent difficilement leur terre en location ou en métayage pour cultiver le manioc à cause de la production de l'hévéaculture. Cela a fait que beaucoup de mes frères burkinabé sont partis vers d'autres localités »

Il se dégage de ces deux passages ci-dessus que l'adoption de la culture de l'hévéa fait que les femmes autochtones et les allogènes qui s'adonnent à la culture du manioc ont du mal à trouver des terres pour cultiver ce vivrier à Bonoua. Les espaces allouées à la culture du manioc sont de plus en plus récupéré par l'hévéa, ce qui explique la pénurie du manioc dans cette localité. Puisque, l'hévéa est une culture de rente, qui monopolise la terre pour plusieurs années. Par conséquent, les autochtones préfèrent utiliser leur propre terre pour son exploitation. Ce qui diffère de la culture du manioc. Selon A.N (cultivatrice de manioc) :

« Ce sont nous les femmes, qui nous cultivons le manioc. Mais, j'avoue que depuis un bon moment pour avoir un petit espace où cultiver auprès du chef de famille, nous revient parfois ou quasiment impossible. Le seul moyen de faire le champ de manioc c'est de passer par la location de terre. Alors que loué l'espace et cultivé nous revient moins bénéfique. C'est même décourageant pour nous, mais on y peut rien. Les hommes abouré ont pris toutes les parcelles pour faire l'hévéa. Ils ont oublié que c'est notre source de revenu et ce qui nous nourrit »

Cette affirmation révèle qu'aujourd'hui les femmes autochtones n'ont accès à la terre que par la location. Malgré les difficultés auxquelles, elles sont confrontées dans la réalisation du champ de manioc (location de terre, le transport, les travaux manuels, paiement des pesticides...) elles ne peuvent s'empêcher de pratiquer ce qui constituent pour elles « *leur gagne-pain* » ou « *leur café-cacao* ».

On constate que dans la société abouré, on constate que certains individus comme les femmes autochtones et les allogènes ne disposent pas de ressources foncières. Ils ont parfois accès à la terre que par l'intermédiaire d'un chef de famille ou d'un chef de ménage. Dans le cas contraire, ils doivent faire le planter-partager ou louer l'espace avant de pouvoir produire le manioc. Alors que, le manque d'accès aux ressources foncières a un impact sur la vulnérabilité de ces individus, et a des conséquences sur la production annuelle du manioc comme l'a mentionné Ouédraogo (*op.cit.*). Aussi, peut-il réduit la capacité de ceux-ci, non seulement à produire suffisamment de vivres afin d'avoir un revenu adéquat, mais aussi en assurer la sécurité alimentaire de leur famille. Cette situation a entraîné la baisse du pouvoir d'achat des producteurs du manioc, contrairement aux chefs de ménage

Et pourtant, avant l'avènement de l'hévéaculture, les femmes et les allogènes cultivaient sur de grandes superficies de terre et récoltaient leurs productions par véhicules (Bâchées). Mais, aujourd'hui le peu d'espace cultivable qui, pouvait être utilisé par ces acteurs, les chefs de ménage abouré l'ont acquis pour pratiquer l'hévéaculture. Par conséquent, les producteurs du manioc sont dans l'incapacité de faire des chargements de véhicules (plus bénéfiques) donc qu'ils transportent leurs productions dans des sacs pour la vente. Tout simplement, parce que leur production a baissé à cause de leur rapport au foncier.

En conséquence, la dynamique de l'hévéaculture, malgré son importance économique pour les hommes abouré, contribue à la faible disponibilité, l'inaccessibilité et la rareté du manioc frais et de certains produits dérivés du manioc sur le marché local.

II-3. Association du manioc et de l'hévéa sur un même espace, facteur de pénurie du manioc

Les résultats de notre étude relèvent que l'association de l'hévéaculture et de la culture du manioc sur un même espace ne pose aucun problème quant à la pérennité. Le problème se situe par contre au niveau du rendement (la quantité et de la forme des tubercules). Elle représente une menace pour le manioc. Les propos de KD, un burkinabé producteur de manioc illustre cet état de fait :

« L'association de l'hévéa au manioc est danger public...mais on va faire comment ? On n'a pas de terre pour cultiver donc nous sommes obligés de les combiner. En fait, Il y a de cela trois années j'ai été confronté au manque d'espace cultivable. Cependant, là où, j'ai pu avoir de l'espace pour faire mon champ de manioc, s'y trouvait déjà l'hévéa...à chaque fois l'on me disait que le fait de cultiver

le manioc dans un champ l'hévéa, affecte la quantité et rend les tubercules minces mais je ne l'ai pas cru. C'est lors de la récolte que je m'en suis aperçue mais c'était déjà trop...vraiment ce n'est pas bénéfique pour nous avec toutes ses dépenses. De lors j'ai arrêté de faire cela »

On note une disparition progressive de la culture du manioc au profit de l'hévéa sur un même espace au fur et à mesure que les années passent. Puisque, l'association de ces deux cultures affecte le rendement du manioc à partir de la troisième année de leur association. Comme l'on le perçoit (image ci-dessous) au niveau de la forme, ces tubercules n'ont pas pu grossir à cause des racines de l'hévéa. En conséquence, l'association entre ces cultures (l'hévéaculture et de la culture du manioc) entraînent la perte de valeur de ces tubercules et les rendent moins productifs par rapport à l'hévéa.



Notre enquête : 2017

Cette situation est confirmée par N.G, responsable de l'agence ANADER de Bonoua :

« Le manioc s'associe facilement avec l'hévéaculture dans les débuts. Mais, c'est à partir de 3 ans après qu'ils ne peuvent plus cultiver le manioc. Car, les feuilles commencent à donner de l'ombre sur la parcelle. A ce stade, elle peut porter atteinte à la production du manioc à cause de l'omble. De plus, son association avec le manioc s'étend plus par rapport aux autres cultures telles que : le palmier à huile, le cacao etc. tout simplement, parce que c'est à partir de 7 à 8 ans que l'on saigne l'hévéa. Toutefois, elle constitue une menace pour le manioc lorsqu'elle rentre en production »

Il ressort de ce discours que l'hévéa s'associe facilement avec le manioc pendant les trois premières années. Après cette période, l'hévéa devient aussi bien une menace pour le manioc que pour les autres cultures vivrières. Cette idée est reconnue par Chaléard (*op.cit.*). Selon lui, au fur et à mesure que les années passent, les cultures vivrières (manioc) perdent leur place dans les parcelles au profit des cultures arbustives (hévéa) qui tendent à former une plantation en culture pure. De ce fait, elles se retrouvent cultiver sur des jachères ou sur un même espace pendant des années. Ce qui affecte la production vivrière.

Autrefois, le manioc se cultivait dans les parcelles de palmier à l'huile et du cacao. Il y avait certains paysans qui faisaient seulement que de la culture vivrière pure (uniquement de la culture du manioc) sur les terrains de famille. Le chef de famille préserve en effet une partie de ces terrains pour en faire le vivrier, notamment de manioc. Toutefois, après l'avènement de l'hévéaculture, certains héritiers ou chefs de ménages ont utilisé tous ces terrains pour cultiver l'hévéa dans l'optique d'accroître leur production en tonnage, en vue de

s'enrichir. C'est dans ce contexte que le manioc s'est retrouvé associé à l'hévéa sur une même parcelle. Cependant, l'hévéa n'est pas une culture comme les autres. Car, elle appauvrit le sol à cause de la profondeur de ses racines. Lorsqu'elle rentre en production, il s'avère impossible de cultiver le manioc ou même d'autres cultures vivrières à cause de ses feuillages, vu qu'elles donnent de l'ombre sur la parcelle. En ce sens, elle peut agir sur la production, tout en freinant le développement des tubercules.

De façon générale, l'association de l'hévéa et du manioc sur un même espace pose le problème de faible production et la disparition progressive du manioc au profit de l'hévéaculture. C'est la raison pour laquelle le manioc est en manque sur le marché local. Par conséquent, cette situation décourage d'avantage les producteurs et les acheteurs du manioc. Au point que, les jeunes et les femmes capables d'assurer ce travail manuel ont délaissé la culture du manioc, pour s'adonner à d'autres activités telles que le commerce, le transport... afin d'éviter de consacrer tout leur temps à la production de ce vivrier qui n'est d'ailleurs plus rentable à leur goût. Au lieu de faire des bénéfices, les producteurs se retrouvent avec des dettes après les estimations ou la récolte. Ceci explique donc la pénurie du manioc à Bonoua.

II-4. Variation du prix d'achat du manioc comme facteur déterminant dans le choix de l'hévéaculture au détriment de ce vivrier

Notre étude montre que de nombreux chefs de ménage de la localité de Bonoua se sont désintéressés à la culture du manioc à cause la variation constante de son prix d'achat, qui peut chuter ou augmenter à tout moment. C'est en ce sens que, N.G, responsable de l'agence ANADER de Bonoua souligne en ces termes que :

« Les paysans n'aiment pas s'adonner au manioc, car c'est son prix d'achat qui ne les encourage pas. Le prix n'est

jamais instable alors que la production est annuelle. En plus, les planteurs sont livrés à eux-mêmes. Chacun se bat pour sa survie. Donc qu'on ne dise pas que c'est le choix (de l'hévéaculture) des chefs de ménage qui est à la base de la pénurie du manioc. L'Etat n'a qu'à fixer le prix du manioc pour voir si ceux-ci ne vont pas couper l'hévéa pour faire le manioc »

K.C, un exploitant d'hévéa de Bonoua soutient l'idée de N.G à travers ces mots :

« Regarde, l'année passée le prix du manioc avait augmenté jusqu'à 220.000 FCFA la bâchée pour le manioc amer. Mais au jour d'aujourd'hui, il a baissé de plus de 60.000 à 65.000 FCFA. C'est ce qui n'arrange pas les chefs de ménage. Grâce, à la hausse du prix du manioc, plusieurs paysans ont cultivé le manioc, en espérant que le prix ne chute pas. Mais, pendant la saison de production, le prix chuté. C'est ainsi avec la culture du manioc, on ne peut jamais dire que voici la somme d'argent que j'ai pu obtenir à la fin de mon travail. Contrairement à l'hévéa »

Après l'analyse de ces affirmations, l'on peut sous-entendre que la variation du prix d'achat du manioc renvoie bon nombre de ménage à opérer des choix pour leur survie. Parce qu'avec l'hévéaculture, ils ont l'avantage de faire plus de profit que le manioc (dans le mois on peut saigner plusieurs fois et avoir assez d'argent pour répondre aux besoins familiaux, voire même à économiser). Par conséquent, la variation du prix d'achat du manioc ne joue pas en faveur du développement de ce vivrier, au contraire il participe à la dynamique et au favoritisme de l'hévéa au détriment du manioc. Un fait déterminant dans la pénurie du manioc.

En somme, après une analyse comparative entre ces deux cultures dans la localité de Bonoua et en tenant compte de la "rationalité des individus concernés" par ce phénomène de dynamique de l'hévéaculture, on s'aperçoit que les chefs de ménages préfèrent l'hévéaculture à la culture du manioc, à cause de ses avantages mensuels et de son prix d'achat (théorie de l'individualisme méthodologique). C'est dans ce contexte qu'elle est considérée comme une activité économique et prestigieuse (caractéristique d'un salarié, assurance vie, plus rentable...) pour les propriétaires fonciers. En effet, dans le but de faire fortune certains héritiers sont même allés jusqu'à détruire ou couper les plantations de café, cacao ou de palmier à huile...afin de cultiver l'hévéa. Ils ont aussi délaissé les productions vivrières notamment le manioc au profit de celle-ci.

D'ailleurs, selon Gbocho (2015) l'hévéaculture contrairement à la culture du manioc représente une garantie d'avenir, une assurance vie. Car, de manière générale, elle permet aux chefs de ménages de scolariser, de construire des maisons, enfin de subvenir aux charges quotidiennes du foyer. En plus, force est de constater que dans la société abouré, celui qui a des plantations d'hévéa est plus respecté dans la famille. Compte tenu du statut, des privilèges qui bénéficient au sein de cette société. L'hévéa est vu comme une culture, capable de leur procurer un confort, tout en leur permettant d'assurer leur vieillesse sur le plan économique.

Toutefois, on constate aujourd'hui que le grand choix pour l'hévéa, est préjudiciable pour la culture du manioc. Parce qu'à cause de la course à l'argent, tous veulent faire l'hévéa. Par conséquent, tous les terrains sont occupés. Conclusion, le manioc devient rare et cher sur le marché local. Alors que l'alimentation de la population de Bonoua dépend majoritairement de ce vivrier.

CHAPITRE III : LE SYSTEME DE COMMERCIALISATION DU MANIOC COMME ELEMENT JUSTIFICATIF DE LA PENURIE DU MANIOC A BONOUA

La production du manioc ne relève plus seulement de l'économie d'autosubsistance car les besoins monétaires sont nécessairement incorporés dans les motivations fondamentales de la production. La commercialisation apparaissant comme une nécessité. Il serait donc intéressant d'analyser le système de commercialisation du manioc afin de trouver une explication à la pénurie de ce vivrier à Bonoua.

III-1. Achat bord champ du manioc frais par bâchée par les grossistes d'Abidjan et pénurie du manioc à Bonoua

Les résultats de notre étude indiquent que la majorité des producteurs utilisent la commercialisation bord champ par bâchée. Les paysans font appel à des chargements de bâchées. Car, ils constituent leur principale unité de mesure. Les propos de G.L, une productrice de manioc rend compte de cela en ces termes:

« Avant je revendais le surplus de la production, après prélèvement de ce qui va à l'autoconsommation familiale. Le manioc est, pour nous les femmes abouré, notre principale source de revenu. A l'époque, on vendait par tas ou par sac au bord des routes, où ils sont directement vendus aux fabricants d'attiéké de Bonoua. On enfouirait les tubercules de manioc dans des sacs où ils sont vendus sur le marché local de Bonoua. Aujourd'hui, c'est la vente bord champ du manioc frais par bâchée que nous faisons, que ce soit le manioc doux "bonoua" ou amer "yacé" »

Les propos à l'actif de D.E., un producteur de manioc burkinabé soulignent cela en ces termes :

« Le chargement des bâchées s'opère après l'achat du manioc d'un champ entier ou sur des portions de champs. On appelle cela l'achat bord champ. L'avantage des bâchées est qu'elles nous permettent de vendre toute la production en un temps record et de faire le maximum de profit. Les grossistes collecteurs ont pour habitude d'importer ces chargements sur les marchés de gros d'Abidjan »

Le discours à l'actif de D.N, responsable du SDR de Bonoua exprime cette idée. Il exprime cela en ces termes :

« Les producteurs du manioc allogènes en partenariat avec les autochtones produisent le manioc pour la commercialisation après l'effondrement des cours de l'ananas. Ils vendent leurs productions bord champ aux gens venus d'Abidjan avec des bâchées. Une bâchée a une contenance d'environ de 1,5 tonnes mais elle peut parfois atteindre 1,7 tonne. Ce sont de centaines de ces bâchées que les marchés d'Abidjan accueillent par jour »

Il en découle de ces discours, que la vente bord champ par bâchée est prise par les producteurs abouré et allogènes parce qu'elle présente beaucoup d'avantages. Ce système commercial permet aux producteurs de vendre, en un temps record toutes leurs productions et de faire des profits.

En effet, ce système de commercialisation leur évite les risques de pourriture de leurs productions. Et épargne les producteurs de pertes comme c'est le cas avec le système commercial du marché de Bonoua. L'organisation de ce système,

réduit les frais de transport et engage peu d'intermédiaires, cette idée a été reconnue par Oura (*op.cit.*). Ce qui permet aux producteurs de rembourser leurs dettes et utiliser les bénéfices pour se satisfaire après une année de travail manuel sans relâche.

Toutefois la conséquence de ce système, est que la quasi-totalité de la production du manioc est destinée aux marchés abidjanais. Alors que, la population qui produise ce vivrier ne bénéficie pas de ces spéculations. En effet, les ménages produisent le manioc pour assurer la sécurité alimentaire de leur famille. Le reste c'est-à-dire la plus quantité de leur production est importée sur la métropole. Un fait déterminant dans l'explication de la pénurie du manioc à Bonoua. Car, le manioc est devenu cher sur le marché local.

Ceci concorde avec les données recueillies par Adayé (*op.cit.*) sur l'importation du manioc frais de Bonoua. Ces données stipulent qu'au marché de gros de Yopougon Siporex, une centaine de bâchées y arrive par jour. Parmi ces importations, Bonoua en fournit jusqu'à 40% de ces livraisons. Aussi, est-il qu'à Abobo Samaké, les grossistes reçoivent une vingtaine de bâchées par jour avec près de 75% en provenance de Bonoua.

III-2. L'avènement des intermédiaires entre les producteurs de manioc et les grossistes abidjanais, facteur de pénurie du manioc à Bonoua

Les intermédiaires entre les producteurs et les grossistes sont communément appelés des collecteurs ou des démarcheurs ou encore des pisteurs. L'étude révèle que la prolifération des pisteurs ou des démarcheurs a réduit l'approvisionnement de manioc à Bonoua. Le discours de Y.B, un burkinabé producteur de manioc résidant à Bonoua affirme ceci :

« Ici, nous les producteurs de manioc, nous sommes assaillis par les pisteurs. Il nous appelle tout le temps pour demander quand nos de manioc entre en production. Ils nous suivent dans nos champs. Dès que tu leur dis que ton champ de manioc rentre en production bientôt, ils informent les grossistes résidant à Abidjan et sont prêts à acheter tous le champ de manioc. Ce qui fait que les femmes qui fabriquent de l'attiéké à Bonoua ont du mal à trouver des tubercules pour en fabriquer »

FE, un agent confirme que la pénurie du manioc est occasionnée par l'avènement des démarcheurs. Il l'exprime en ces termes :

« Les démarcheurs se sont installés à Bonoua. Ils détiennent toutes les informations sur le marché. Ils travaillent pour le compte des grossistes qui sont installés à Abidjan. Ils interviennent localement et leurs relations personnelles leur permettent de mieux prospecter dans une zone donnée en vue d'organiser la collecte. Ils ont une idée sur la disponibilité commercialisable et sont les spécialistes de la collecte. Ils ont des informateurs qui les renseignent au moment opportun. Ces démarcheurs restent toujours à l'écoute des grossistes qui passent leur commande en fonction de la demande sur le marché. C'est à cause d'eux que le manioc commence à manquer à Bonoua. Ils sont trop nombreux»

Le discours de KC, un pisteur rencontré à Bonoua semble soutenir les propos de FE :

« Les temps sont durs et je fais ce que peux, pour me maintenir en vie. Mon travail consiste seulement à trouver des producteurs de manioc qui sont près à vendre leurs productions. Je le fais pour le compte des grossistes qui sont à Abidjan. Je perçois 5000F par chargement d'une bâchée et un peu d'argent. Les 5000F servent à couvrir les dépenses de la collecte. Il s'agit notamment du coût des appels téléphoniques entre les pisteurs et leurs clients producteurs et souvent, l'achat de quelques présents aux producteurs pour leur inciter à rester fidèles. Mon travail nourrit son homme. Grâce à nous, les producteurs ne se fatiguent plus. On sait que ce travail est à la base du fait que le marché de Bonoua n'est plus trop approvisionné en manioc. Mais on doit vivre »

On peut retenir de ces discours que l'avènement des intermédiaires et l'accroissement de leur nombre à Bonoua ont contribué à la pénurie du manioc dans ladite localité. Ils font la concurrence aux femmes qui achètent le manioc pour les vendre en détail ou en gros (en tas ou à même par sac sur des étales) au marché local. Ils font également la concurrence aux femmes qui achètent aussi le manioc aux producteurs pour les transformer en attiéké, en gari ou en attoukou à Bonoua. L'approvisionnement de manioc s'est réduit à cause de la présence des démarcheurs qui prospecte en vue d'organiser des collectes pour le compte des grossistes venus d'Abidjan.

De plus, à cause de la forte présence des intermédiaires, on observe un nouveau système de livraison de manioc. Désormais, au lieu de la bâchée, ce sont des véhicules à trois roues appelés « motos-taxis » à Bonoua qui font la livraison de manioc sur le marché. Par jour, elles reçoivent trois à quatre motos-taxis. Et pourtant, ce sont trois de ces motos-taxis qui peut faire un chargement de

bâchée. Pendant que, plus d'une centaine de chargement de bâchées sortent de la localité par jour. Ce genre de d'action n'arrange pas la population de Bonoua, compte tenu des conséquences qu'elles ont entraîné tant au niveau alimentaire comme économique. Cette livraison s'avère donc insuffisante pour nourrir une population ayant un besoin fondamentalement basé sur ce vivrier.

III-3. Le prix d'achat aux producteurs du manioc élevé et pénurie du manioc à Bonoua

Par prix d'achat au producteur, on attend le prix de la bâchée remplie de manioc payé par les pisteurs ou démarcheurs aux producteurs. Le prix se forme sur le lieu de production entre le pisteur et le producteur. Le paiement se fait au comptant. Les pisteurs travaillent pour le compte des grossistes installés dans les marchés de gros d'Abidjan. Mais, le prix reste influencer par le pisteur. L'étude montre que le prix d'achat de la bâchée remplie de manioc frais est élevé. En témoigne les dires de R.U., un démarcheur rencontré à Bonoua :

« Le prix d'achat au producteur varie entre 80.000 FCFA à 100.000 FCA la bâchée pour la variété Yacé et 130 000 FCA à 150 000 FCFA, le manioc doux. Ces prix sont élevés en début et en fin de campagne. En saison sèche, le prix du manioc est très élevé à cause de dureté du sol qui empêche de récolter une grande production pour le ravitaillement des marchés. Ces prix font que les producteurs nous préfèrent aux gens qui veulent acheter en tas ou en sac pour approvisionner le marché de Bonoua ou les transformer en attiéké »

Les producteurs de manioc ont également le sentiment que le prix d'achat aux producteurs est élevé surtout lorsque l'achat se fait avec les pisteurs qui travaille

pour le compte des grossistes se trouvant à Abidjan. Cela est évoqué dans les propos d'O.S, un producteur de manioc abouré en ces termes :

« Vous savez qu'il est difficile de trouver des terres pour produire le manioc aujourd'hui à Bonoua. Donc lorsque tu trouves un espace pour cultiver le manioc et ce champ rentre en production, il faut vendre cette production aux grossistes par le canal des pisteurs. Ils payent bien. Moi je produis le manioc doux (foutou). L'année dernière j'ai cultivé 2 hectares de manioc et j'ai vendu la production aux pisteurs. La bâchée faisait 150 000 FCFA. Imagine le nombre de bâchées avec les 2 hectares. J'ai eu de l'argent. Le reste du manioc après chargement de ces bâchées, je l'ai vendu aux fabricantes d'attiéké à Bonoua. Il faut dire que la vente par bâchée aux pisteurs et aux grossistes rapporte. J'en sais quelque chose »

A l'analyse de ces discours on peut retenir que le prix d'achat par bâchée au producteur est élevé pour les commerçantes de Bonoua. Cela incite les producteurs de manioc à donner la quasi-totalité de leurs productions aux pisteurs qui travaillent pour le compte des grossistes qui ravitaillent les marchés de gros d'Abidjan. Les prix des chargements des bâchées proposés aux producteurs fait que c'est les restes des chargements qui sont vendus sur le marché de Bonoua. Ce facteur explique la faible disponibilité du manioc sur le marché de Bonoua.

III-4. Mode d'achat du manioc par les commerçantes de Bonoua et pénurie du manioc

Les résultats de l'étude révèlent que les stratégies d'achat et d'écoulement du manioc par les commerçantes de ce vivrier de Bonoua concourt à la pénurie du manioc sur le marché local. Deux discours illustrent cela. Le premier discours est à l'actif de A.D, une productrice de manioc de Bonoua mentionne que :

« Les commerçantes de manioc de Bonoua ont une manière étrange de vendre et d'acheter nos produits. Ce qui ne nous arrange pas du tout. Elles sont très compliquées dans ce système. Elles aiment trier le manioc, comme si elles savent faire un champ. Au marché, pour qu'elles puissent vendre ou acheter nos tubercules, elles tiennent compte de la forme, de la qualité et du séjour du manioc. Sans compter, qu'elles nous jouent constamment des faux coups. Elle peut appeler en nous disant de récolter le manioc et qu'elle viendra les prendre le même jour. Mais, des jours peuvent passer sans qu'elle vienne. Et lorsqu'elle arrive c'est en crédit. C'est ce qui fait que je préfère les grossistes venus d'Abidjan »

Les propos de S.A semblent soutenir les affirmations de A.D, producteur de manioc dans ladite localité :

« Avant toute action, on fixe le prix d'achat du manioc. Et elles ne disent jamais en avance que les tubercules seront achetés en crédit, c'est lorsqu'on finit de faire le chargement de la bâchée, qu'elles nous parlent de prochainement. En plus, lorsqu'on va récupérer notre argent, c'est en ce moment qu'on entend toutes sortes de critique sur la production. Par exemple : tes tubercules sont

ceci et cela. Donc, j'ai dû liquider à un prix bas pour que ça finisse. Parfois même, elles nous apprennent que la majorité de la production est pourrie. Par conséquent, cette manière de procédé, nous mettent dans des situations de dettes. De ce fait, vendre aux pisteurs travaillant au compte des grossistes d'Abidjan est mieux »

Après analyse de ces propos, on peut retenir que le manioc se fait rare sur le marché de Bonoua, parce que les commerçantes de manioc de cette localité sont très exigeantes sur la qualité, la forme et le séjour du manioc frais. Elles fixent le prix de la bâchée en tenant compte de ces critères. En plus elles ne payent pas au comptant comme les grossistes d'Abidjan. Elles préfèrent toujours vendre les produits à crédit avant de payer le producteur. Parfois même, elles ne payent pas l'intégralité de la somme fixée lors de la négociation du prix d'achat de leurs marchandises. Cependant, ils se retrouvent avec des dettes alors qu'ils ont besoin de cette somme d'argent pour payer la main-d'œuvre, le transport et bien d'autres choses...ayant participer à la mise en œuvre du champ de manioc et à la récolte.

Aussi, avons-nous constaté que, concernant le séjour de ce vivrier, les commerçantes de manioc de Bonoua préfèrent vendre les nouveaux tubercules. C'est-à-dire les produits qui viennent à peine d'être récoltés et transmis directement sur le marché. A partir, du deuxième au troisième jour, elles arrêtent de commercialiser ces produits, et sont en quête de nouvelles marchandises. Pendant ce temps, le producteur désespère en attendant son argent, qui peut soit être réduit ou soit, pas être remboursé. Ce genre d'action entraîne la pourriture du manioc. Ce qui pousse, les producteurs de manioc à commercialiser plus leurs tubercules à l'intérieur qu'à Bonoua.

Somme toute, comme le souligne la théorie de l'individualisme méthodologique de Boudon, pour expliquer ou comprendre un phénomène, il est indispensable de reconstruire les motivations des individus concernés par le phénomène en question et d'appréhender ce phénomène comme le résultat de l'agrégation des comportements individuels dictés par ces motivations (Renouard et Montoussé, *op.cit.*). Cette théorie nous permet d'expliquer d'avantage la pénurie du manioc à Bonoua. Ainsi, on constate que les acteurs font des calculs rationnels en fonction de leur intérêt en tenant compte des couts et avantages de ce système de commercialisation. C'est la raison pour laquelle ils préfèrent commercialiser leur production aux pisteurs travaillant pour le compte des grossistes venus d'ailleurs notamment d'Abidjan au détriment des acheteurs de manioc de Bonoua. Et c'est l'agrégation de ces actions qui occasionne la pénurie du manioc dans ladite localité.

En effet, les producteurs de manioc, à cause de la quête au profit (théorie d'individualisme méthodologique) et en vue de garder contacts avec les grossistes venus d'ailleurs pour une meilleure vente, mais aussi, en tenant compte du système d'achat et des exigences de vente des commerçantes de Bonoua, ils préfèrent commercialiser leurs tubercules ailleurs (Abidjan) qu'à Bonoua. Par conséquent, la population productrice de ce vivrier ne bénéficie pas de l'intégralité de ces spéculations, puisque la majorité des productions est importée ailleurs. Toutefois, c'est en tenant compte du prix d'achat, qu'ils mettent en place ces stratégies de vente. Car, en ce jour par exemple, le manioc doux est vendu à 200.000FCFA à Abidjan et à 150.000 à 140.000FCFA à Bonoua. A ce stade, toutes les productions peuvent converger sur Abidjan à cause de la différence de prix d'achat entre ces deux zones.

CHAPITRE IV : IMPACT DE LA PENURIE DU MANIOC SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE DE LA POPULATION DE BONOUA

Le manioc constitue la nourriture de base de la population de Bonoua. C'est un tubercule qui se mange cuit à l'eau ou sous la cendre encore chaude. Il sert à fabriquer beaucoup d'aliments dans cette localité tel que : l'attiéké, l'attoukou, le kouman, le placali. On en fait aussi de la farine appelée « gari », du tapioca. De ce fait, la pratique et la commercialisation de ce vivrier sont d'une importance capitale dans l'alimentation et l'autonomisation de la population de Bonoua. Il est donc important d'évaluer l'impact de la pénurie de ce vivrier sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations de Bonoua.

IV-1. Production de maniocs en deçà des besoins alimentaires des ménages et dégradation de la situation alimentaires des autochtones abouré

Cette étude a montré que les ménages des producteurs subissent une production de manioc en deçà de leurs besoins alimentaires. Les témoignages recueillis auprès des enquêtés semblent exprimer cela. Le premier témoignage est à l'actif de PY, une productrice de manioc abouré de Bonoua :

« Avant je cultivais le manioc pour des raisons alimentaires et économiques. J'étais une vendeuse occasionnelle c'est-à-dire, je ne revendais que le surplus de ma production, après prélèvement de ce qui va à l'autoconsommation familiale. Mais aujourd'hui, les hommes ont pris pratiquement toutes les terres pour créer des plantations d'hévéa. Ce fait que le peu de manioc que je produis n'arrive plus à couvrir les besoins alimentaire de la famille tout au long de l'année. Nous sommes des abouré et notre nourriture de base est le manioc »

Le deuxième témoignage est celui de DL, un agent ANADER rencontré à Bonoua :

« Chez les abouré, les denrées comme l'igname, le maïs et la banane-plantain viennent au second plan. Parmi les denrées alimentaires produites, le manioc constitue la principale culture. La stratégie de sécurité alimentaire a toujours relevée de la responsabilité des producteurs, ils décident de comment allouer les terres aux cultures et constituer leurs stocks de nourritures. Toutefois, il faut dire que de nos jours les ménages abouré n'arrive plus à constituer leurs stocks de nourritures à cause du fait que le manioc est produite en petite quantité. Et cela découle de la régression des terres réservées aux vivriers. De surcroit la petite quantité de manioc produite fait l'objet d'achat par les pisteurs agissant pour le compte des grossistes d'Abidjan»

De l'analyse de ces témoignages, nous pouvons retenir que l'intensification de l'hévéaculture et la pénurie de manioc qui s'en est suivi, font que les ménages n'arrivent plus à assurer la pérennité de la consommation des ménages vulnérables. Ils n'arrivent plus à constituer leurs stocks de nourriture à base de manioc, alors que les autres denrées sont reléguées au second plan. Cela traduit une dégradation de la situation alimentaire des ménages producteurs de manioc à Bonoua.

IV-2. La hausse des prix des produits dérivés du manioc et détérioration de la situation alimentaires des consommateurs de ce vivrier

L'étude souligne que la faible disponibilité du manioc frais commercial sur le marché de Bonoua a suscité une augmentation du prix des produits alimentaires fabriqués à base de manioc. Aussi, participe-t-elle à la réduction de la quantité de ces aliments. Par conséquent, la flambé des prix des produits dérivés du manioc (*attiéké, attoukou, kouman...*) sur le marché local a une incidence négative sur la situation alimentaire des ménage non productrice de manioc. L'augmentation et la réduction des produits à base du manioc sont liés à la faible disponibilité et la rareté de ce vivrier sur le marché. En témoigne le discours de GS, une agente de la SDR Bonoua :

« Les membres de ma famille consomment beaucoup le manioc doux c'est-à-dire la variété de Bonoua à cause de sa qualité gustative que possède cette variété (foutou). Le manioc amer c'est-à-dire le yacé donne un produit de bonne qualité après transformation. Divers plats sont à base cette variété de manioc : attiéké, placali, gari, foutou, concodé, attoukou... Mais présentement on a réduit notre consommation de ce vivrier à cause de l'élévation des prix de cette denrée. Même les feuilles de manioc que mes enfants affectionnent deviennent rares sur le marché et le peu qu'on trouve est cher »

Le discours de HE, un agent de l'ANADER mentionne également la détérioration de la situation alimentaire des populations à Bonoua du fait de monté des prix du manioc :

« Les consommateurs du manioc (pour la satisfaction de leur besoins alimentaires) font appel au manioc et à ses

dérivés. A travers ses multiples dérivés, chaque individu opère un choix d'alimentation. L'attiéké est l'un des dérivés les plus consommé par la population. Mais aujourd'hui on ne peut plus rien acheter à Bonoua. Attiéké 25FCFA, qui était en grande quantité autrefois, est vendu aujourd'hui à 100FCFA et en plus petite quantité et surtout de mauvaise qualité. L'attoukou, par contre est comme une feuille. On l'appelle le miroir parce qu'on peut y voir à travers. Il est moins épais et cher en plus par rapport à l'attoukou d'avant. On ne peut plus s'alimenter avec une somme de 1000FCFA/jour, on doit aller au-delà de cette somme. Tout ça, à cause du manque de manioc »

Il ressort de ces passages que la hausse des prix du manioc, du fait de la pénurie de ce vivrier a des conséquences sur la *capacité des ménages à s'alimenter*. Selon Sawadog, 1975), le manioc est utilisé directement dans l'alimentation. Pour lui, cette plante aux racines riches en amidon fournit des protéines en quantités importantes par ses feuilles, soit 26% du poids en sec. Donc la flambée des prix du manioc sur le marché affecte l'apport nutritionnel dans l'alimentation des populations de Bonoua.

IV-3.Modification des habitudes alimentaires, une réponse à l'insécurité alimentaire à Bonoua

Le manioc représente la nourriture principale de la population de Bonoua. C'est un tubercule qui est consommé tant par les autochtones comme par les allogènes et allochtones de cette localité. La pénurie du manioc est un fait réel que vit en ce moment même cette population. Car, l'alimentation des populations de Bonoua qui était en majorité basée sur le manioc s'est tournée

en un temps record sur le riz et d'autres produits importés à cause de la baisse de production et de la cherté du manioc sur le marché. Ainsi, la cherté du manioc a mis à jour l'insécurité alimentaire. Et cela, a occasionné la modification des habitudes alimentaires, la famine, la baisse du pouvoir d'achat, la limitation des repas...

Les propos d'IT, membre de l'association de femme de Bonoua souligne cela en ces termes :

« Aujourd'hui, nous cherchons à trouver des stratégies qui s'adaptent à la situation actuelle de l'indisponibilité du manioc sur le marché pour combler nos besoins alimentaires. Bien qu'attaché au manioc, nous avons recours à d'autres denrées alimentaires pour répondre à nos besoins alimentaires. Nous combinons le manioc et la banane plantain ; nous consommons la farine de maïs préparée ; nous consommons l'igname occasionnellement et le plus souvent le riz importé »

Les propos de IT semblent partagés par NF, chef de la communauté burkinabé de Bonoua lorsqu'il mentionne :

« Dans certains ménages abouré, le manioc a commencé à ne plus occuper la première place des denrées alimentaires consommées. Ces ménages consomment plus le riz ou s'alimentent dans des kiosques. Dans les ménages allochtones et allogènes, le manioc a tendance à disparaître dans leurs alimentations. Ce changement est causé par la pénurie de manioc et par la hausse des prix du peu de manioc trouvé sur le marché de Bonoua »

En tenant compte de ces propos, l'on s'aperçoit que la flambée des prix du manioc a entraîné la modification des habitudes alimentaires, voire même une limitation dans les repas des populations. En effet, la pénurie du manioc a emmené les ménages à se tourner vers d'autres produits alimentaires, particulièrement le riz pour couvrir leurs besoins alimentaires. Par conséquent, les abouré ne peuvent pas consommer continuellement leur nourriture préférée c'est-à-dire le foutou. Ils sont donc contraints de consommer d'autres aliments.

Le changement d'habitudes alimentaires est aussi ressorti dans le discours du responsable de la SDR de Bonoua en ces termes :

« Le manioc, de par ses feuilles et ses racines, procure assez de revenu aux paysans. Il est commercialisé en petite quantité sur le marché de Bonoua et constitue de moins en moins un attrait pour la population à cause de son prix. Aujourd'hui, le riz rivalise avec le manioc dans certains ménages abouré et dans d'autres le riz supplante le manioc dans l'alimentation. Mais la dégradation du pouvoir d'achat des populations du fait de la crise sociopolitique affecte la nouvelle donne. Cela réduit considérablement les quantités de riz achetées et consommées dans les ménages. Dans les habitudes alimentaires des ménages, le manioc commence à être relégué au second plan à cause de la pénurie de cette denrée »

Il ressort de ces passages ci-dessus que le rapport de la population de Bonoua à la nourriture n'est plus fondé sur la culture du manioc. Mais, elle est de plus en plus axée sur l'achat du riz importé et d'autres denrées autrefois reléguée au second plan. Cela traduit le changement d'habitudes alimentaires induit par la pénurie du manioc. Toutefois cette alternative ne comble pas les besoins

alimentaires de tous les ménages à cause de la réduction du pouvoir d'achat de ces ménages.

De ce qui précède, on s'aperçoit que la pénurie du manioc occasionnée par la dynamique de l'hévéaculture et le système de commercialisation du manioc en dehors de ladite localité ont entraîné la rareté du manioc frais et de ses produits dérivés ; la limitation des repas ; la modification des habitudes alimentaires ; la cherté et la réduction de la quantité des aliments ainsi que la famine. Aussi, a-t-elle mis à jour la baisse du pouvoir d'achat, car la population n'arrive plus à subvenir à leurs besoins quotidiens tant pour les producteurs du manioc que pour les consommateurs. Cette situation a aussi un impact sur la sécurité alimentaire des chefs de ménages (acteurs principaux de la dynamique de l'hévéaculture). Puisque, désormais ils ont l'argent mais arrivent difficilement à subvenir aux besoins alimentaires des membres de leur famille.

On constate que les choix opérés par les producteurs d'hévéa et du manioc ont un impact sur l'ensemble de la population de Bonoua. Car, la situation actuelle du manioc amène la population en a acheté dans d'autre localité alors que Bonoua est une zone de production. Il y a le problème manque de terre cultivable, et le peu de production pouvant servir dans leur alimentation, est transporté en dehors de ladite localité. Il s'avère donc difficile pour la population d'acheter, les tubercules de manioc de 500FCFA et pouvoir assurer l'autosuffisance alimentaire d'une petite famille composée de seulement quatre personnes. Alors qu'avant, par contre avec l'achat de manioc de 200FCFA, l'on pouvait nourrir ce même nombre de personnes. Aussi, l'on s'aperçoit que certains produits dérivés du manioc tels que l'attiéké et attoukou qui était vendu à 25FCFA, sont vendu aujourd'hui à 50FCFA voire même à 100FCFA. En plus, de la hausse du prix, ils sont vendus en petite quantité à Bonoua, à cause de la pénurie du manioc.

CONCLUSION

Au terme de ce travail de recherche que nous avons mené sur l' « *Insécurité alimentaire en milieu rural ivoirien : cas de pénurie du manioc à Bonoua* », il s'est agi à travers cette étude d'analyser les facteurs explicatifs de la pénurie du manioc à Bonoua.

Pour parvenir aux résultats de cette étude, nous avons adopté pour une démarche particulière. En effet, pour mieux aborder notre sujet, nous avons adopté l'approche quantitative et l'approche qualitative. Ceci nous a amené à utiliser comme outil de recueil de données le questionnaire et le guide d'entretien, et comme techniques de collecte de données, l'observation directe et l'entretien semi-directif.

Compte tenu, des préoccupations de notre étude qui sont la connaissance des enjeux fonciers liés à la production du manioc dans la Sous-préfecture de Bonoua, nous avons adopté la théorie de l'individualisme méthodologique de Bourdon. Ce choix méthodologique s'imposait car le phénomène de pénurie du manioc à Bonoua étant le résultat de l'agrégation des comportements individuels dictés par ces motivations. Pour expliquer cette pénurie, nous devons donc prendre en compte non seulement les motivations et/ou raisons des individus mais aussi du contexte social dans lequel s'est produit le phénomène à l'étude. Boudon parlera lui-même en terme de "rationalité des individus" et de leurs familles, laquelle va peser sur les choix opérés. Ceci nous a permis de confirmer les deux hypothèses.

Elle nous a permis de comprendre que la dynamique de l'hévéaculture à Bonoua a entraîné une pénurie du manioc dans ladite localité. En effet, le manioc qui autrefois, était produit en grande quantité à Bonoua pour la consommation et le surplus pour la commercialisation, connaît aujourd'hui une baisse de production. Cette situation est favorisée par le développement de l'hévéaculture

qui réduit les espaces consacrés à la culture du manioc entraînant ainsi sa pénurie.

L'étude nous a permis de comprendre également que le système commercial du manioc qui privilégie la vente bord-champ aux pisteurs (démarcheurs) travaillant pour le compte des grossistes d'Abidjan concourt également à la pénurie du manioc à Bonoua. En effet, les pisteurs qui sont les intermédiaires entre les producteurs et les grossistes d'Abidjan, restent toujours à l'écoute des grossistes qui passent leur commande en fonction de la demande des marchés d'Abidjan. Ces pisteurs ont une idée du disponible-commercialisable. Dès que la commande est passée, les paysans font appel à des chargements de bâchées, leur principal unité de mesure. Le chargement des bâchées s'opère sur l'achat du manioc d'un champ entier ou sur des portions de champ. Et tous ces chargements ont pour principale destination, les différents marchés de gros d'Abidjan. Ce ravitaillement des marchés d'Abidjan induit une pénurie du manioc à Bonoua.

L'étude montre que la pénurie du manioc induit par la dynamique de l'hévéaculture et le système commercial du manioc occasionne une détérioration de la situation alimentaire de la population de Bonoua. En effet, le développement de l'hévéaculture et la pénurie de manioc qui s'en est suivi font que les ménages producteurs de manioc n'arrivent plus à assurer la pérennité de la consommation des ménages. Ils n'arrivent plus à constituer leurs stocks de nourriture à base de manioc, les autres denrées étant reléguées au second plan. Cela traduit une dégradation de la situation alimentaire des ménages producteurs de manioc à Bonoua. Aussi, le faible approvisionnement du marché de Bonoua en tubercules de manioc a suscité une augmentation du prix et la réduction de la quantité des produits alimentaires fabriqués à base de manioc. Cette flambée des prix des produits alimentaires dérivés du manioc sur le marché de Bonoua a une incidence sur la capacité des ménages à s'alimenter. Elle occasionne également

une modification des habitudes alimentaires des populations. En effet, la pénurie du manioc a emmené les ménages à se tourner vers d'autres produits alimentaires, particulièrement le riz pour couvrir leurs besoins alimentaires. Toutefois, cette alternative ne comble pas les besoins alimentaires de tous les ménages à cause de la réduction du pouvoir d'achat de ces ménages.

BIBLIOGRAPHIE

- ACI NPP 21 (2008), politique alimentaire, Rapport scientifique final.
- Adayé Akoua Assunta (2008), Développement de vivriers en région de cultures d'exportation : Cas du manioc dans la Sous-préfecture de Bonoua, Mémoire de maitrise, IGT, Université de Cocody.
- Aktouf Omar (1987), Méthodologie des sciences sociales et approches qualitative des organisations, Montréal, Les presses de l'Université du Québec.
- Cadilhon, J.J.; Fearne, A.; Moustier Paule. et Poole Nigel (2002), Changes in the organisation of food marketing systems in South East Asia : A preliminary assessment, Eds. P.J. Batt, H. Hakansson and N. Parining, Bali, Indonesia: 19p.
- Caritas Internationalis, (2015), Etude de Caritas internationalis sur la sécurité alimentaire, Rapport sommaire.
- Chaleard Jean-Louis (1988), la place des cultures vivrières dans les systèmes de production en agriculture de plantation : le cas du département d'Agboville (Côte d'Ivoire), cahier SCI. Hum. 24 (1).
- Commission Européenne, (2009), sécurité alimentaire: comprendre et relever le défi de la pauvreté, Rue de la loi 41, B-1049 Bruxelles, Belgique 2009.
- Courade Georges (1998) Ajustement structurel et ouverture des marchés : moins de pénuries, mais de nouveaux risques alimentaires. *Revue Canadienne d'Etudes Africaines*, 19(14): 123-139.
- CTA (2016), Centre technique de coopération agricole et rurale, Programme de radio rurale : Femmes Et Agriculture, Postbus 380, 6700 A J Wageningen, Pays Bas.
- CTA (2016), Etude bibliographique de la chaîne de valeur manioc en Afrique centrale, final draft.

- Del Bayle Jean-Louis Laubet (2000), Initiation aux méthodes des sciences sociales, Paris-Montréal, Edition Harmattan, pp 1-4.
- Dian Boni (1992), L'économie de plantation en Côte-d'Ivoire, Université d'Abidjan, 780p.
- Dumez Hervé (2011), Méthodologie de la recherche qualitative, les questions clés de la démarche compréhensive, 2^e édition, prix EFMD-FNEGE 2015, Vuibert.
- Dutheil de la Rochère Jacqueline (1976), L'Etat et le développement économique de la Côte d'Ivoire, Editions A. PEDONE 13, Rue Soufflot, 13 PARIS.
- FAO (1998), Commercialisation des vivres locaux Le secteur informel dans une perspective dynamique, Rome, 92 p.
- FAO (2000), l'insécurité alimentaire : la faim au quotidien et la crainte permanente de la famine, publiée par l'organisation des nations unies pour l'alimentation et de l'agriculture viale delle Teme di carala, 00100 Rome, Italie.
- FAO (2006), sécurité alimentaire, Notes d'orientation n°2.
- FAO, FIDA et PAM (2011), Plan d'action pour la Côte d'Ivoire. Renforcer les moyens d'existence des ménages vulnérables pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, *Rapport de la réduction de la faim*, Publié par la Division des opérations d'urgences et de la réhabilitation Organisation des Nations Unies pour la L'alimentation et l'agriculture.
- Gbocho Maxime Arnaud (2015), Acteurs sociaux et gestion foncière dans un contexte de mutation de l'économie de plantation dans le Sud-est ivoirien : cas de Bonoua, Mémoire de master, IES, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, Abidjan, 95 P.

- Hughes E.C. (1996), La place du travail de terrain dans les sciences sociales, in le rapport sociologique, Paris : EHESS, p.267.
- Janin Jean-Pierre (2006), L'ambivalence du marché dans la sécurisation alimentaire en milieu rural soudano-sahélien. *Afrique Contemporaine*, 217: 91-105.
- Janin Jean-Pierre (2008), Insécurité alimentaire rurale en Côte d'Ivoire : une réalité cachée, aggravée par la société et le marché, Publie dans cahiers d'étude et de recherche francophones Agriculture 104 (2001) 233-241.
- Kohou Doh Gérard (2015), Dynamiques foncières et insertion des jeunes autochtones dans le jeu foncier dans la société abouré : Cas du village d'Adiaho dans la Sous-préfecture de Bonoua, Mémoire de Master I, IES, Université Félix Houphouët-Boigny.
- Koko Kouadio Baudouin (2013), Le rôle des industries agroalimentaires dans la croissance agricole : cas de la Côte d'Ivoire. (Thèse).
- Konan Affouet Gèneviève (2009), La crise de l'économie de l'ananas et son impact sur le développement des villages de la sous-préfecture de Bonoua : Le cas de Samo, mémoire de Maîtrise de géographie rurale, IGT, Université de Cocody, Abidjan, 166p.
- Koné Mariatou (1994), Etre encadreur agricole en Côte d'Ivoire : Principes et pratiques (cas de Sakassou), thèse de Doctorat d'Anthropologie sociale et Ethnologie, Ecole des hautes études en Sciences sociales, 377p.
- Koné Mariatou (2003), Les femmes et l'accès à la terre en milieu rural ivoirien, Regard sur... le foncier rural en Côte d'Ivoire, Editions CERAP, pp.51-78.
- Kouadio Amani Augustin (2014), Cultures de rente, logiques paysannes d'adoption et promotion socio-économique des paysans ivoiriens. *Revue Togolaise des sciences*, Vol. 8, no 2.

- Kouamé Georges (2009), Droits fonciers et gestion intrafamiliale et intergénérationnelle de la terre dans la société Abouré. Thèse de doctorat unique de sociologie ; option socio-anthropologie de la question foncière, institut d'ethnosociologie, Université de Cocody, Côte d'Ivoire.
- Kouamé Georges (2012), Dynamique du système agricole et pratique de contrats "planté-partagé", en pays agni-sanwi (Cote d'Ivoire), *in territoire d'Afrique, Numéro 4*. Dakar : Université Cheikh Anta Diop – UMR GRED.
- Le sommet mondial de l'alimentation (Rome 1996), Le sécurité alimentaire, publié sur Wikipédia l'encyclopédie libre (Article).
- Madeley John (1999), Le commerce de la faim. La sécurité alimentaire sacrifiée à l'autel du libre-échange, Editions Eco société, 259 pages.
- Ministère de l'agriculture (2009), Etat des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Rapport national n°2, République de Côte d'Ivoire.
- Mireille Tchiako (2014), les femmes : moteurs de sécurité alimentaire au Cameroun, Friedrich-Ebert-Stiftung Bureau Cameroun BP 11 939, Yaoundé Boulevard de Russie Yaoundé-Bastos.
- Montoussé Marc et Renouard Gilles (2006), 100 fiches pour comprendre la sociologie, 6^e éditions bréal, P 240.
- Moustier Paule et Alain Leplaideur (1996), (éd.) Atelier de travail des 30-31 mai 1996, Instabilité et organisation dans les marchés vivriers africains, Compte rendu et ouverture sur un protocole de recherche, Montpellier, CIRAD-FLHOR, document de travail, 24 p. et annexes.
- N'da Paul (2015), Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de Master, et son article, L'Harmattan, Paris, 275 P.

- Okou Kouakou Norbert (2008), Enjeux de la promotion des productions vivrières en région de cultures industrielles : cas du manioc à Abrobakro dans la Sous-préfecture de Bonoua, Mémoire de DEA de Sociologie, Université de Cocody, Abidjan.
- Ouédrago Jean-Baptiste (1990), Le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire au Sahel : contribution des femmes à la production alimentaire et problèmes concernant leur participation plénière au développement rural au Burkina-Faso, Paris.
- Oura Kouadio Raphaël (2009), Agriculture et urbanisation : Cas de Bonoua, Thèse unique de doctorat de géographie, Université de Cocody, Abidjan.
- Oura Kouadio Raphaël (2013), Crise de l'ananas et reconversion a la culture du manioc dans la Sous-préfecture de Bonoua, *Les lignes de Bouaké-La-Neuve-N°4*
- Oura Kouadio Raphaël (2014), Inter culturalité, mise en valeur agricole et organisation de l'espace en Côte d'Ivoire : le cas de l'autochtonie Abouré de Bonoua et des immigrants Burkinabé, *Les lignes de Bouaké-La-Neuve – N°7*
- PAM, FAO, UNICEF et ANSD (2008), L'impact de la hausse des prix sur la sécurité alimentaire des populations en milieu urbain, *Rapport final*, Sénégal, Pikine-Kaolack-Ziguinchor.
- Pinto Roger et Grawitz Madeleine (1981), Méthodes des sciences sociales, Paris, Dalloz, 5e édition.
- Pires Alvaro (1997), Echantillonnage et recherche qualitative : Essaie théorique et méthodologique, Université d'Ottawa.
- Populations et gouvernements face aux problèmes alimentaires : regards sur des zones de l'Afrique de l'Ouest (1992), Ed Marie Angélique Savané, institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 1992-389 pages.

- Projet de CFSI (2015), Etude de la filière Manioc en Côte d'Ivoire. Promotion et commercialisation de la Banane Plantain et du Manioc en Côte d'Ivoire, financé par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI).
- Ruf François (2012), L'adoption de l'hévéa en Côte d'Ivoire. Prix, mimétisme changement écologique et social, Edition CIRAD-AGRITOP, 1p.
- Savoie-Zajc Lorraine (2007), Comment peut-on scientifiquement construire un échantillonnage scientifique valide ? In *Recherches qualitatives*. Hors-série, n 5, pp.99-111.
- Sophie Charlier (2004), les femmes dans l'agriculture, Institut d'Etudes du développement, UCL.
- Technical report (2014), Analyse des chaines de valeur régionales du manioc en Afrique de l'ouest: cas de la cote- d'ivoire.
- Traoré Dossahoua (2014), Pourquoi l'hévéaculture et l'anacardier sont un danger pour la Côte d'Ivoire, In *Journal Inter du 15/01/2014* Abidjan, p.1
- Tricoche Benoît, David-Benz Hélène, Song Jean-Emile (2008), L'organisation de la filière manioc au Cameroun : des modes de coordination pour régir les incertitudes de marché, CIRAD, UMR MOISA, Montpellier, F-34398 France.
- Yves Léon, (1983), Les cultures vivrières et le problème alimentaire en Côte d'Ivoire, in *Economie rurale*, volume, Numéro 1, pp 41-4
- WFP (2002b), Urban Food Insecurity: Strategies for WFP. Policy Issues, Rome, WFP.
- Zinoviev Alexandre, (1998), Les lois de la dialectique comprises comme lois de l'évolution sociale, aux éditions spiral.

ANNEXES

Notre guide d'entretien et questionnaire s'est déroulé autour des objectifs spécifiques suivants :

- Décrire les caractéristiques sociodémographiques des producteurs du manioc de Bonoua;
- Mettre en évidence la dynamique de l'hévéaculture à Bonoua ;
- Décrire le système de commercialisation du manioc à Bonoua ;
- Evaluer l'impact de la pénurie du manioc sur la sécurité alimentaire de la population de Bonoua.

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX PRODUCTEURS DE MANIOC DE BONOUA

Sexe (M ou F)

☐ M

☐ F

Age

☐ [20 - 35]

☐ [36 - 55]

☐ [55 et +]

Niveau d'instruction

☐ N'a jamais été à l'école

☐ Primaire

☐ Secondaire achevé

Origine sociale

- ☐ Autochtone
- ☐ Allochtone
- ☐ Allogène

ANNEXE 2 : GUIDES D'ENTRETIEN

Guide d'entretien adressé aux autorités coutumières de Bonoua

- Historique du village.
- Organisation sociopolitique du village.
- Organisation économique du village.
- Organisation culturelle du village.
- Raison de la pénurie du manioc à Bonoua.
- Raison de l'adoption de l'hévéaculture.
- système de commercialisation du manioc
- Impact de la pénurie du manioc sur les habitudes alimentaires sur la population.
- Opinion sur la culture de l'hévéa
- Opinion sur la culture du manioc

Guide d'entretien adresse aux autorités administratives (ANADER, Sous-préfecture, SDR) de Bonoua

- Structure sociodémographique de Bonoua.
- Culture industrielles pratiquées à Bonoua.
- Cultures vivrières pratiquées à Bonoua.
- La place de la culture du manioc avant l'avènement de l'hévéa.
- La place de la culture du manioc après l'avènement de l'hévéa.
- Quantité du manioc produite avant l'avènement de l'hévéa.
- Système de commercialisation du manioc
- Impact de la pénurie du manioc sur la sécurité alimentaire de la population.

-Opinion sur la culture de l'hévéa

-Opinion sur la culture du manioc

Guide d'entretien adresse aux paysans producteurs de manioc

-Quantité du manioc produite avant et après l'avènement de l'hévéa.

-La place du manioc avant et après l'avènement de l'hévéa.

-Mode de commercialisation du manioc

-Raison de la pénurie du manioc à Bonoua.

-Raison de l'adoption de l'hévéaculture.

-Situation alimentaire de la famille avant et après l'adoption de l'hévéaculture.

-Impact de la pénurie du manioc sur les habitudes alimentaire.

-Impact de la pénurie du manioc sur le plan économique.

-Opinion sur la culture de l'hévéa

-Opinion sur la culture du manioc

Guide d'entretien adresse aux paysans producteurs d'hévéa

-Raison de la pénurie du manioc à Bonoua.

-Raison de l'adoption de l'hévéaculture.

-Situation alimentaire de la famille avant et après l'adoption de l'hévéaculture.

-Impact de la pénurie du manioc sur les habitudes alimentaire.

-Impact de la pénurie du manioc sur le plan économique.

-Opinion sur la culture de l'hévéa

-Opinion sur la culture du manioc.

TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	2
Dédicace.....	3
Remerciements.....	4
Liste des tableaux et graphiques.....	6
Listes de sigles et abréviations.....	7
Introduction.....	9
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	11
Chapitre I : cadre théorique.....	12
I-1.Justification du choix du sujet.....	12
I-1-1.Raison d'ordre personnel.....	12
I-1-2.Raison d'ordre social.....	13
I-1-3.Raison d'ordre scientifique.....	13
I-2.Problématique.....	15
I-3.Thèse.....	18
I-4.Hypothèses.....	18
I-5.Cadre de vérification des hypothèses.....	18
I-5-1.Cadre de vérification de l'hypothèse 1.....	18
I-5-2.Cadre de vérification de l'hypothèse 2.....	20
I-6.Objectifs.....	21
I-6-1.Objectif général.....	21
I-6-2.Objectifs spécifiques.....	21
I-7.Revue de la littérature.....	22
I-7-1.Les caractéristiques sociodémographiques des producteurs du vivrier.....	22

I-7-2.La dynamique des cultures industrielles comme facteur justificatif de la pénurie des cultures vivrières.....	25
I-7-3.Le système commercial du vivrier et ses conséquences.....	28
I-7-4.Impact de la pénurie des cultures vivrières sur la sécurité alimentaire de la population.....	30
I-8.approche conceptuelle.....	34
I-8-1.Insécurité alimentaire.....	34
I-8-2.Pénurie Vivrière.....	36
I-8-3.Dynamique de l'hévéaculture.....	37
I-8-4.Système de commercialisation.....	38
I-8.Approche théorique.....	39
Chapitre II : cadres méthodologiques.....	41
II-1.Délimitation du champ de l'étude.....	41
II-1-1.Champ géographique.....	41
II-1-2.Champ sociologique.....	42
II-2.Procédure de collecte de données.....	42
II-2-1.Technique de collecte de données.....	43
II-2-1-1.Recherche documentaire.....	43
II-2-1-2.L'observation.....	43
II-2-1-3.L'entretien.....	44
II-2-2.Instruments de collecte de données.....	45
II-2-2-1.Le questionnaire.....	45
II-2-2-2.Guide d'entretien.....	46
II-2-3.Echantillonnage.....	46
II-2-3-1.Echantillonnage qualitatif.....	47

II-2-3-2.Echantillonnage quantitatif.....	48
II-2-4.Le dépouillement.....	49
II-3.Méthodes d'analyse des données.....	50
II-3-1.Méthode dialectique.....	50
II-4.Les conditions sociales de l'étude.....	51
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE ZONE D'ETUDE.....	53
Chapitre I : Présentation cartographique de la sous-préfecture de Bonoua.....	54
Chapitre II : Présentation générale de la sous-préfecture de Bonoua.....	55
II-1.Présentation géographique de la sous-préfecture de Bonoua.....	55
II-1-1.Situation géographique.....	55
II-1-1.Relief, sols et hydrographie.....	55
II-1-2.Climat et végétation.....	56
II-2.Aspects humains et historique de Bonoua.....	57
II-2-1.Historique de la population abouré.....	57
II-2-2.Organisation sociale et politique de Bonoua.....	60
II-2-2-1.Les familles claniques.....	61
I-2-2-2.Les générations et classes d'âge.....	61
I-2-2-3.L'institution royale.....	61
I-2-2-4.Question foncière et les rapports sociaux.....	62
I-2-2-4-1.Héritage dans la société abouré.....	62
I-2-2-1-1.Logique historique.....	63
I-2-2-1-2.Logique biologique.....	63
I-2-2-1-3.Structure sociodémographique.....	64
I-3.Les activités socio-économiques.....	64

I-3-1.Agriculture.....	64
I-3-2.L'industrie.....	65
I-3-3.Infrastructure scolaire.....	66
TROISIEME PARTIE : FACTEURS SOCIAUX EXPLICATIFS DE LA	
PENURIE DU MANIOC ABONOUA.....67	
Chapitre I : Caractéristiques sociodémographiques des producteurs de manioc de	
Bonoua.....68	
I-1.Sexe.....	68
I-2.Age.....	69
I-3.Origine sociale.....	70
I-4.Niveau d'instruction.....	71
Chapitre II : Dynamique de l'hévéaculture et pénurie du manioc à	
Bonoua.....73	
II-1.L'hévéaculture comme une activité prestigieuse et économique et pénurie	
du manioc.....73	
II-1-1.L'hévéaculture comme une activité prestigieuse et pénurie du	
manioc.....73	
II-1-2.L'hévéaculture comme une activité économique et pénurie du	
manioc.....74	
II-2.Augmentation des superficies consacrées à l'hévéaculture et pénurie du	
manioc.....76	
II-3.Association du manioc et de l'hévéa sur un même espace facteur de pénurie	
du manioc.....79	
II-4.Variation du prix d'achat du manioc comme facteur déterminant dans le	
choix de l'hévéaculture au détriment de ce vivrier.....82	
Chapitre III : Le système de commercialisation comme élément justificatif de la	
pénurie du manioc à Bonoua.....85	

III-1.Achat bord champ du manioc frais par les grossistes abidjanais et pénurie du manioc à Bonoua.....	81
III-2.L'avènement des intermédiaires entre les producteurs de manioc et les grossistes abidjanais et pénurie du manioc.....	83
III-3.Le prix d'achat aux producteurs du manioc élevé et pénurie du manioc.....	86
III-4.Mode d'achat du manioc par les commerçantes de Bonoua et pénurie du manioc.....	92
Chapitre IV : Impact de la pénurie du manioc sur la sécurité alimentaire de la population de Bonoua.....	95
IV-1.Production de manioc en deçà des besoins alimentaires des ménages et dégradation de la situation des autochtones abouré.....	95
IV-2.Hausse du prix des produits dérivés du manioc et détérioration de la situation alimentaire des consommateurs de ce vivrier.....	97
IV-3.Modification des habitudes alimentaires, une réponse à l'insécurité alimentaire.....	98
Conclusion.....	102
Bibliographie.....	105
Annexes.....	111
Annexe 1 : questionnaire adressé aux producteurs du manioc.....	112
Annexe 2 : guide d'entretien.....	114
Table des matières.....	116